DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

Concertation publique règlementaire
du lundi 24 avril au vendredi 26 mai 2023

Bilan de la concertation

RD559 - Aménagement entre le carrefour de Fontsainte et le Var - Commune de La Ciotat

ANNEXES

SOMMAIRE

1. DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU DEPARTEMENT

2. ANNONCES DE LA CONCERTATION

2.1. ANNONCES LEGALES PUBLIEES DANS LA PRESSE

2.2. CONSTAT D'HUISSIER SUR L'AFFICHAGE

2.3. ANNONCE RELAYEE SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE DE LA CIOTAT

2.4. ANNONCE RELAYEE SUR LE SITE INTERNET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE

3. PANNEAUX DE CONCERTATION

4. CONTRIBUTIONS DU PUBLIC *

4.1. CONTRIBUTIONS DU REGISTRE NUMERIQUE

4.2. CONTRIBUTIONS DU REGISTRE PAPIER

4.3. CONTRIBUTIONS REÇUES PAR MAIL

1. DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU DEPARTEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **RAPPORT N° 72**

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

DGA de l'Equipement du Territoire
Direction des Routes et des Ports
Arrondissement Marseille-Etang de Berre
0413313747

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 31 MARS 2023
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : Mme Marie-Pierre CALLET

OBJET : RD 559 - La Ciotat - Aménagement entre le carrefour de Fontsainte et le Var. Concertation préalable.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux Routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La RD559 est l'axe principal de la commune de La Ciotat qu'elle traverse d'Ouest en Est pour desservir le département du Var.
L'aménagement de la RD559 entre le carrefour de Fontsainte et le Var figure au programme des opérations routières prises en considération par le Conseil départemental lors du vote du budget primitif de 1999. La section concernée par le projet porte sur un linéaire de 3 km (dont 1 km en agglomération) et vise à sécuriser les déplacements sur cette voie.

L'infrastructure actuelle incite à des vitesses excessives et ne propose pas d'aménagement adapté pour les modes doux. Par ailleurs, la section située en agglomération nécessite la réalisation de zone de stationnement.

Cette opération permettra de :

- sécuriser la totalité de l'itinéraire pour l'ensemble des usagers,
- améliorer le cadre de vie, en créant un contexte urbain adapté à l'environnement traversé (dans sa partie en agglomération),
- offrir un cheminement sécurisé en site propre pour les modes doux,
- inscrire dans le schéma national des véloroutes et voies vertes (SN3V) en tant que véloroute nationale n°65 (V65) reliant l'EuroVélo 17 à l'EuroVélo 8,
- permettre l'accès sécurisé aux plages et restaurants.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20230331-58442-DE-1-1
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

Le présent rapport a pour objet d'autoriser le lancement d'une concertation publique en 2023, sur la base des études préliminaires, conformément aux articles L. 103-2 et R. 103-1 du code de l'urbanisme, qui associera pendant toute la durée d'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les diverses institutions publiques.

La commune de La Ciotat est concernée par ce projet qui aura un impact favorable sur la sécurité routière, l'amélioration du cadre de vie et l'accès sécurisé aux plages et restaurants par les modes actifs.

Les modalités d'organisation prévues pour cette concertation publique préalable sont les suivantes :

- annonce du lancement de la concertation publique par voie de presse et affichage sur site,
- exposition publique du projet (plans, photos) en mairie pendant 1 mois, ainsi que sur le site internet du Département,
- mise à disposition du public et des différents acteurs locaux concernés par le projet, durant cette période, d'un registre lui permettant de formuler ses observations,
- permanence en mairie, assurée sur une demi-journée par semaine, pendant la période de consultation, par les techniciens de la direction des routes et des ports du Département, pour répondre aux questions posées sur le projet,
- établissement d'un bilan de la concertation, communiqué à la mairie à l'issue de la concertation.

Ces modalités d'organisation ont été soumises pour avis à la commune de La Ciotat, qui a confirmé son accord de principe par mail du 16/01/2023, émis par Monsieur Laurent Garnier, directeur général adjoint de l'Aménagement.

La commission permanente du Département sera à nouveau saisie sur le rapport établi par les services à l'issue de la concertation, afin de déterminer la suite à donner aux diverses contributions.
Le présent rapport est sans incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20230331-58442-DE-1-1
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône

Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20230331-58442-DE-1-1
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CP-2023-03-31-72

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 MARS 2023

RAPPORTEUR(S) : Mme Marie-Pierre CALLET

OBJET : RD 559 - La Ciotat - Aménagement entre le carrefour de Fontsainte et le Var. Concertation préalable.

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi trente et un mars à quatorze heures trente, la Commission permanente s'est réunie à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, M. Yves MORAINE, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Sylvain DI GIOVANNI, M. Vincent GOYET.

Donne(nt) pouvoir :
Mme Sophie CAMARD à M. Yannick OHANESSIAN, M. Sébastien JIBRAYEL à Mme Josette SPORTIELLO, M. Benoît PAYAN à M. Anthony KREHMEIER.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20230331-58442-DE-1-1
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CP-2023-03-31-72

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 MARS 2023

RAPPORTEUR(S) : Mme Marie-Pierre CALLET

OBJET : RD 559 - La Ciotat - Aménagement entre le carrefour de Fontsainte et le Var. Concertation préalable.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°4 du 1er juillet 2021 donnant délégations de compétences à la Commission permanente,
La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie à l'Hôtel du Département le 31 mars 2023, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à lancer une concertation publique préalable pour l'aménagement de la RD559, entre le carrefour de Fontsainte et le Var sur la commune de La Ciotat, conformément aux articles L. 103-2 et R. 103-1 du code de l'urbanisme.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20230331-58442-DE-1-1
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

Adopte à l'unanimité

Pour : 58
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, M. Yves MORAINE, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Sylvain DI GIOVANNI, M. Vincent GOYET.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Nathalie TARRISSE

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20230331-58442-DE-1-1
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

2. ANNONCES DE LA CONCERTATION

2.1. ANNONCES LEGALES PUBLIEES DANS LA PRESSE

ACTUALITÉ LOCALE

Un dispositif pour aider les petites villes à grandir

BOUCHES-DU-RHÔNE

Six communes du département ont signé mardi avec le préfet de région, Christophe Mirmand, une convention pour le lancement du dispositif « Petites villes de demain », destiné à redynamiser les territoires.

Les six élus ont signé les conventions qui officialisent la participation de leur commune au programme « Petites villes de demain ». PHOTO A.D.

Après la « *convention d'adhésion* » au programme en juillet 2021, celle « *d'intermédiation* » un an plus tard, est arrivée mardi « *la convention-cadre* », celle qui concrétise enfin le programme « Petites villes de demain », créé en 2020 par l'État et qui vise redynamiser les communes de moins de 20 000 habitants.

Dans le fastueux salon d'honneur de la préfecture de Marseille, les maires des six communes du département sélectionnées pour ce dispositif (Sénas, Lambesc, Trets, la Roque-d'Anthéron, Berre l'Étang et Port-Saint-Louis-du-Rhône) ont signé avec le préfet de région, Christophe Mirmand, les documents qui officialisent un partenariat auquel participent également la Métropole et la Banque des territoires sur les volets technique et financier.

« Petites villes de demain » a pour but de « *renforcer l'attractivité des territoires, de donner aux communes les moyens de concrétiser leurs projets* », rappelle le préfet. Avec ce label, les élus espèrent répondre aux besoins exprimés par leurs citoyens sur des sujets aussi divers que le transport, l'habitat social, le foncier commercial ou encore l'adaptation au changement climatique.

Une première enveloppe de 255 000 euros a déjà été mobilisée pour la réalisation de diagnostics et d'études préalables. Certains élus sont enjoués, à l'instar de l'adjoint au maire de Lambesc, Jean-Jacques Decorde, qui voit dans ce programme « *un formidable accélérateur de projets* ».

Le difficile accès aux financements

D'autres sont plus circonspects, voire sceptiques. Avant tout sur la question financière. Car si « Petites villes de demain » dispose de sa propre enveloppe, le label permet avant tout aux communes de faire l'objet « *d'un examen prioritaire* » sur de futures dotations, assure Christophe Mirmand, notamment celles du « Fonds vert » lancé en août 2022. Le maire de Sénas, Philippe Ginoux, déplore ainsi que des projets soient restés « *au milieu du gué* » et alerte sur la santé budgétaire de sa commune qui, selon lui, l'a contraint à « *supprimer des postes municipaux* ». Les besoins financiers sont en effet pressants et les subventions sont difficiles à obtenir. Le maire de Trets l'admet : il n'a pas « *la capacité administrative de monter des dossiers de financement* ».

Après des échanges parfois tendus, les élus ont paraphé les documents. Mais d'aucuns savent déjà que « Petites villes de demain » ne constitue en rien une assurance pour le devenir de leur commune.

Arnaud Deux

MARSEILLE. Des musiciens au collège

Après les collèges Germaine Tillon et les Bartavelles, et avant Lacordaire, c'est le collège Saint-Joseph les Maristes qui accueille ce jeudi 11 mai l'opération orchestrée par la Ville, son opéra et l'Académie Aix-Marseille. Quarante musiciens de l'orchestre philharmonique font un concert devant des élèves de 6e et 3e. L'objectif : sensibiliser et former les jeunes, notamment ceux issus de milieux défavorisés, pour permettre au plus grand nombre d'accéder à la musique symphonique ou contemporaine, leur permettre de rencontrer et de parler avec des artistes, de se dire que la pratique d'un instrument est possible… Au total, près de 2000 jeunes ont bénéficié du dispositif cette saison. **LM.** PHOTO DR

ANNONCES LÉGALES
HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

BOUCHES-DU-RHÔNE

Tél. 04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr

DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE

AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

RD559 – Aménagement entre le carrefour de Fontsainte et le Var
Commune de La Ciotat

Par délibération en date du 31 mars 2023, le Département des Bouches du Rhône a autorisé les modalités de la concertation publique relative à l'aménagement de la RD559 entre le carrefour de Fontsainte et le Var, sur la commune de La Ciotat.

La concertation, prévue à l'article L.103-2 et R.103-1 du code de l'Urbanisme, se déroulera sur la commune de La Ciotat aux dates suivantes :

du lundi 24 avril au vendredi 26 mai 2023

Cette phase de concertation publique porte sur la présentation des études préliminaires.

MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Elle a pour but de présenter l'opération au travers de son contexte, de ses objectifs et de ses enjeux. Des panneaux de présentation seront proposés au public en mairie et sur le site internet du Département.

Site d'exposition
Le public pourra découvrir l'exposition dans les locaux de la mairie de La Ciotat, sans rendez-vous, à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville
Salle du Conseil
Rond-point des Messageries
13600 LA CIOTAT

Du lundi au vendredi, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

FERMETURE EXCEPTIONNELLE

Fermé le 25/04/2023 après-midi, le 02/05/2023 toute la journée, le 04/05/2023 matin, le 11/05/2023 matin, le 22/05/2023 après-midi, et le 26/05/2023 après-midi

Permanences
Les techniciens du Département représentant le maître d'ouvrage assureront 5 permanences dans les locaux municipaux pour répondre aux questions du public :
- Lundi 24 avril 2023, le matin de 10h00 à 12h00
- Jeudi 4 mai 2023, l'après-midi de 14h00 à 16h00
- Mardi 9 mai 2023, le matin de 10h00 à 12h00
- Mercredi 17 mai 2023, l'après-midi de 14h00 à 16h00
- Vendredi 26 mai, le matin de 10h00 à 12h00

Site Internet
Les panneaux seront également consultables sur le site Internet du département : **www.departement13.fr**
Rubrique « Nos actions », puis « Routes », puis « Les chantiers »

Ou en scannant le QR code ci-contre

MODALITÉS DE CONTRIBUTION DU PUBLIC

Pendant toute la durée de la concertation publique, les observations sur les éléments soumis à la concertation pourront être consignées sur différents supports prévus à cet effet.

Sur registre papier
Disponible à proximité des expositions en mairie.

Sur le registre numérique
Accessible via le site Internet du Département

Par courriel
routes@departement13.fr

Par voie postale
Département des Bouches du Rhône
Direction des Routes et des Ports
52, avenue de Saint Just
13256 MARSEILLE CEDEX 20

Toutes les contributions transmises seront prises en compte dans le bilan de la concertation.

202305641

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D' APPLICATION DE LA DECISION N°449412 DU CONSEIL D'ÉTAT CONCERNANT LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATUREL-INONDATION POUR LA COMMUNE DE CHATEAURENARD

L'arrêté préfectoral pris en application de la décision du Conseil d'État n° 449412 concernant du Plan de Prévention Risque Naturel Inondation pour la commune de Châteaurenard a été signé par monsieur le préfet des Bouches-du-Rhône en date du 17 avril 2023.
L'arrêté portant application de la décision du Conseil d'État a été publié le 20 avril 2023 au recueil des actes administratifs des Bouches-du-Rhône n°13-2023-04-17-00006. Il peut être consulté sur le site internet des services de l'État dans le département : **www.bouches-du-rhone.gouv.fr.** Il est également affiché pour une durée d'un mois à la mairie de Châteaurenard et au siège la communauté d'agglomération Terre de Provence.
Les documents réglementaires concernés sont tenus à la disposition du public en mairie et au siège de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence. Ils sont consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans le département.

202305884

ACTUALITÉ LOCALE

LECTURE. La jeune Aixoise Anissia gagne son ticket pour représenter la région Paca lors de la finale nationale

Mercredi, le Théâtre Toursky a accueilli à Marseille la finale régionale des Petits champions de la lecture. Devant un jury de professionnels de l'éducation et de la lecture, 19 élèves de CM1 et CM2 ont lu, à voix haute, un passage du livre jeunesse de leur choix. C'est Anissia, originaire d'Aix-en-Provence (Ecole Célony), avec son livre *Les Petites filles modèles* de La Comtesse de Ségur, qui a convaincu le Jury Elle représentera sa région, le mercredi 28 juin, lors de la finale nationale qui aura lieu à la Comédie-Française face à un jury d'exception. **M.G.**

MARSEILLE

Quatre blessés dans cinq nouvelles fusillades dans la nuit de mercredi à jeudi

Plusieurs tirs ont été signalés dans la nuit du mercredi 12 au jeudi 13 avril. La première fusillade a démarré vers 23h dans la cité Felix Pyat (3e), faisant un premier blessé. Il s'agit d'un mineur de 15 ans, rapidement pris en charge par marins-pompiers, selon la préfecture de police. Selon le parquet, vers 23h30, des coups de feu ont d'abord été tirés dans le 4e arrondissement aux Chartreux, Boulevard Banon. Un homme de 51 ans, blessé, a été pris en charge par les secours, après avoir « *reçu des coups* ». Puis « *deux fusillades* » ont éclaté, toujours « *sans faire de blessés connus* », vers minuit puis vers 00h30, « *à proximité de la cité de la Busserine, dans le 14e arrondissement puis à proximité de la cité Consolat, dans le 15e arrondissement* ». Enfin, le dernier échange de tirs a lieu dans le quartier de la Belle-de-Mai, rue Caussemille, dans le 3e arrondissement, où trois blessés sont à déplorer avec une nouvelle intervention cette fois, d'une vingtaine de marins-pompiers. La préfecture de police annonce quatre blessés par balle, dont un au pronostic vital encore engagé hier. La police judiciaire a été saisie pour la fusillade à la Belle-de-Mai. Ces nouveaux épisodes de violence font suite aux trois fusillades qui avaient eu lieu dans la nuit du 2 au 3 avril derniers. Dans le quartier des Aygalades (15e), la cité du Castellas (15e) et dans la rue Vincent Leblanc à la Joliette (2e) ces tirs avaient provoqué la mort de trois personnes, deux jeunes hommes de 21 et 23 ans, et un adolescent de 16 ans. Huit personnes avaient été blessées. La procureure de la République de Marseille Dominique Laurens a évoqué une « *logique de contrôle des territoires, et notamment celui de la cité de la Paternelle, et une logique de vendetta, de représailles* » entre bandes rivales de réseaux de drogues. Depuis janvier, on dénombre 14 morts à Marseille sur fond de trafics de stupéfiants.

ANNONCES LÉGALES
HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

BOUCHES-DU-RHÔNE

Tél. 04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

RD559 – Aménagement entre le carrefour de Fontsainte et le Var
Commune de La Ciotat

Par délibération en date du 31 mars 2023, le Département des Bouches du Rhône a autorisé les modalités de la concertation publique relative à l'aménagement de la RD559 entre le carrefour de Fontsainte et le Var, sur la commune de La Ciotat.
La concertation, prévue à l'article L.103-2 et R.103-1 du code de l'Urbanisme, se déroulera sur la commune de La Ciotat aux dates suivantes :

du lundi 24 avril au vendredi 26 mai 2023

Cette phase de concertation publique porte sur la présentation des études préliminaires.

MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Elle a pour but de présenter l'opération au travers de son contexte, de ses objectifs et de ses enjeux. Des panneaux de présentation seront proposés au public en mairie et sur le site internet du Département.

Site d'exposition
Le public pourra découvrir l'exposition dans les locaux de la mairie de La Ciotat, sans rendez-vous, à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville
Salle du Conseil
Rond-point des Messageries
13600 LA CIOTAT
Du lundi au vendredi, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Fermé le 25/04/2023 après-midi, le 02/05/2023 toute la journée, le 04/05/2023 matin, le 11/05/2023 matin, le 22/05/2023 après-midi, et le 26/05/2023 après-midi

Permanences
Les techniciens du Département représentant le maître d'ouvrage assureront 5 permanences dans les locaux municipaux pour répondre aux questions du public :
- Lundi 24 avril 2023, le matin de 10h00 à 12h00
- Jeudi 4 mai 2023, l'après-midi de 14h00 à 16h00
- Mardi 9 mai 2023, le matin de 10h00 à 12h00
- Mercredi 17 mai 2023, l'après-midi de 14h00 à 16h00
- Vendredi 26 mai, le matin de 10h00 à 12h00

Site Internet
Les panneaux seront également consultables sur le site Internet du département : **www.departement13.fr**
Rubrique « Nos actions », puis « Routes », puis « Les chantiers »

Ou en scannant le QR code ci-contre

MODALITÉS DE CONTRIBUTION DU PUBLIC

Pendant toute la durée de la concertation publique, les observations sur les éléments soumis à la concertation pourront être consignées sur différents supports prévus à cet effet.

Sur registre papier
Disponible à proximité des expositions en mairie.

Sur le registre numérique
Accessible via le site Internet du Département

Par courriel
routes@departement13.fr

Par voie postale
Département des Bouches du Rhône
Direction des Routes et des Ports
52, avenue de Saint Just
13256 MARSEILLE CEDEX 20

Toutes les contributions transmises seront prises en compte dans le bilan de la concertation

202305640

Vie des sociétés

CLÔTURE DE LIQUIDATION

O.IMAGINE, SAS au capital de 1000€. Siège social: 500 chemin des morilles 13590 Meyreuil. 819360249 RCS Aix en Provence. Le 23/01/2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur, M. Olivier Roclore, 500 chemin des Morilles 13590 Meyreuil, de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de Aix en Provence.

202305487

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP, il a été constitué une SAS dénommée :

TROTTMAN
Capital social : 500 euros.
Siège social : 123 Rue Jean de BERNARDY 13001
Objet : Achat et vente divers matériels électroniques et électriques, réparation smartphones et trottinettes.
Président : Mr BOUREGBA Abdelmoudjib demeurant 258 Bld Romain ROLLAND Bât 22B - LA PAULINE 13009 MARSEILLE

Directeur Général : Mr MERINI Mohamed El Amine demeurant 7 Rue PLUMIER 13002 MARSEILLE
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MARSEILLE.

202305697

Vie des sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP, il a été constitué une SAS dénommée :

ÉMALIO
Capital social : 1500 euros.
Siège social : 271, avenue des Olives - 13013 Marseille
Objet : ACHAT ET VENTE DE MATÉRIELS DE PLOMBERIE ET CHAUFFAGE - PLOMBERIE, DÉPANNAGE, VENTILATION, CLIMATISATION ET CHAUFFAGE - PRESTATION DE SERVICE ET APPORT D'AFFAIRE
Président : M. **MAHAMMEDI Nabil** demeurant 271, avenue des Olives - 13013 Marseille
Directeur Général : M. **LIOTARD Vincent** demeurant 74 avenue Marie Mauron 13320 Bouc Bel Air

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Marseille.

202305695

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, en date du 07/04/2023, il a été constitué une SARL dénommée:

M.K.13 BAT
Objet social : Travaux de Peinture et rénovation de façades**.**
Siège social : 42 RUE ROGER BRUN 13005 MARSEILLE
Capital : 1 000 Euros
Gérance : Mr MEGHNI Karim demeurant Idem siège
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MARSEILLE

202305696

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP il a été constitué une SASU dénommée :

GARAGE AMELIE
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 17 RUE AMELIE 13014 MARSEILLE
Objet : Achat et vente de véhicules, de motos, pièces détachées et dépannage
Présidente : Melle MOSTEFA Siheme Demeurant : 20 Chemin de la BIGOTTE 13015 MARSEILLE
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MARSEILLE.

202305698

VENTES AUX ENCHERES

Crédit Municipal de Marseille

37, rue St Bazile - 13001 Marseille
Tél : 04.91.11.40.42/49 Fax : 04.91.11.40.47
vte.encheres@credit-municipal-marseille.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Par le ministère des Commissaires-priseurs
appréciateurs de l'administration et par autorisation judiciaire

MAI 2023

Vente courante de bijoux

MARDI 16 MAI 2023

Expositions photos le jour même de 9h30 à 11h30
Vente à partir de 14 H

EXPERTISE GRATUITE

Bijoux, tableaux, bibelots, objets divers
les matins de vente en présence d'un commissaire-priseur

298420

299374

SELARL BONNAZ-LECOMTE
MAÎTRE STÉPHANE LECOMTE
COMMISSAIRE-PRISEUR JUDICIAIRE QUALIFIÉ COMMISSAIRE DE JUSTICE
191 Bd de la Valbarelle 13011 Marseille
Tél. : 04 91 19 82 14 – Fax : 04 91 19 83 34 – Email : lecomtestephane73@neuf.fr
Site : interencheres.com/13011

A la requête de Maître Vincent DE CARRIERE, Mandataire Liquidateur, 50 rue Sylvabelle 13006 Marseille, suite à la Liquidation Judiciaire en date du 12 décembre 2022 de la SARL AUX DELICES DE NOHA, immatriculé au RCS de Marseille sous le numéro 802 549 550, il sera procédé :

LE 29 MAI 2023 A 11H SUR PLACE
A LA VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
D'UN FONDS DE COMMERCE DE BOULANGERIE PATISSERIE
(voir conditions à l'étude)

Sis et exploité 1 Place Engalière 13008 Marseille

Et consistant en :

Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage,
droit au bail et matériel mobilier et aménagement

Sur la Mise à Prix de 40 000 €
(s'appliquant aux éléments corporels et aux éléments incorporels)

(Faculté de baisse de 10 %, à défaut d'acquéreur pour le fonds il sera procédé à la vente des éléments isolés du fonds)

EXPOSITION PUBLIQUE : une ½ heure avant la vente ou sur rendez-vous

RENSEIGNEMENTS A L'ETUDE :

Consultation du cahier des charges et des conditions à l'étude sur rendez-vous. Photos sur www.interencheres.com/13011

CONDITIONS : Paiement comptant. Enregistrement obligatoire avant la vente avec chèque de garantie. Lettre accréditive de banque exigée avant la vente. Frais 14.28 % en sus des enchères.

Frais préalables et frais post-vente à la charge de l'acquéreur.

VIE DES SOCIETES

299679

Maître Annaïg BOUQUET-RAULT
Avocat au Barreau d'Avignon
Immeuble le Moitessier, 20, rue Lawrence Durell,
BP 31276 - 84911 AVIGNON CEDEX 9

SCI CEREDA
Société Civile Immobilière au capital de 100 euros
3 Lotissement Helen Louis
84310 MORIERES-LES-AVIGNON
819 839 606 RCS TARASCON

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Par AGE en date du 20 avril 2023, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social du 5 Rue de la Cornillière à ORGON (13660) au 3 Lotissement Helen Louis à MORIERES-LESAVIGNON (84310) avec effet immédiat.
Mention en sera faite aux RCS de TARASCON et d'AVIGNON.

Pour avis

ANNONCES LEGALES

296973

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

RD559 – AMÉNAGEMENT
ENTRE LE CARREFOUR DE FONTSAINTE ET LE VAR

COMMUNE DE LA CIOTAT

Par délibération en date du 31 mars 2023, le Département des Bouches du Rhône a autorisé les modalités de la concertation publique relative à l'aménagement de la RD559 entre le carrefour de Fontsainte et le Var, sur la commune de La Ciotat.

La concertation, prévue à l'article L.103-2 et R.103-1 du code de l'Urbanisme, se déroulera sur la commune de La Ciotat aux dates suivantes :

DU LUNDI 24 AVRIL AU VENDREDI 26 MAI 2023

Cette phase de concertation publique porte sur la présentation des études préliminaires.

MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Elle a pour but de présenter l'opération au travers de son contexte, de ses objectifs et de ses enjeux. Des panneaux de présentation seront proposés au public en mairie et sur le site internet du Département.

SITE D'EXPOSITION
Le public pourra découvrir l'exposition dans les locaux de la mairie de La Ciotat, sans rendez-vous, à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville
Salle du Conseil
Rond-point des Messageries
13600 LA CIOTAT
Du lundi au vendredi, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

FERMÉ LE 25/04/2023 APRÈS-MIDI,
LE 02/05/2023 TOUTE LA JOURNÉE,
LE 04/05/2023 MATIN, LE 11/05/2023 MATIN,
LE 22/05/2023 APRÈS-MIDI,
ET LE 26/05/2023 APRÈS-MIDI

PERMANENCES
Les techniciens du Département représentant le maître d'ouvrage assureront 5 permanences dans les locaux municipaux pour répondre aux questions du public :
Lundi 24 avril 2023, le matin de 10h00 à 12h00
Jeudi 4 mai 2023, l'après-midi de 14h00 à 16h00
Mardi 9 mai 2023, le matin de 10h00 à 12h00
Mercredi 17 mai 2023, l'après-midi de 14h00 à 16h00
Vendredi 26 mai, le matin de 10h00 à 12h00

SITE INTERNET
Les panneaux seront également consultables sur le site Internet du département : www.departement13.fr
Rubrique « Nos actions », puis « Routes », puis « Les chantiers »

Ou en scannant le QR code ci-contre

MODALITÉS DE CONTRIBUTION DU PUBLIC

Pendant toute la durée de la concertation publique, les observations sur les éléments soumis à la concertation pourront être consignées sur différents supports prévus à cet effet.

SUR REGISTRE PAPIER
Disponible à proximité des expositions en mairie.

SUR LE REGISTRE NUMÉRIQUE
Accessible via le site Internet du Département

PAR COURRIEL

routes@departement13.fr

PAR VOIE POSTALE
Département des Bouches du Rhône
Direction des Routes et des Ports
52, avenue de Saint Just
13256 MARSEILLE CEDEX 20

Toutes les contributions transmises seront prises en compte dans le bilan de la concertation.

APPEL D'OFFRES

298887

Sacogiva

VENTE AMIABLE D'UN TERRAIN AVEC PERMIS DE CONSTRUIRE PURGÉ SITUÉ SUR LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE

La SACOGIVA (Société Anonyme de Construction et de Gestion Immobilière de la Ville d'Aix-en-Provence) envisage la cession amiable d'une parcelle de terrain cadastrée HD 313 située 175, route de Marseille, Division de Luynes, à Aix-en-Provence comprenant une propriété bâtie et non bâtie avec une ferme en mauvais état et terrain attenant et non attenant. Le choix de l'offre retenue s'orientera prioritairement vers la meilleure proposition financière qui assure également toute sécurité juridique pour la finalité de l'opération.

Le cahier des charges est disponible sur simple demande auprès de Monsieur Frédéric MOLLA - Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage - Email : frederic.molla@sacogiva.fr

Mode de réception des offres : Courrier avec A.R. ou dépôt contre récépissé à l'adresse citée ci-dessous. La transmission par voie électronique n'est pas acceptée. SACOGIVA - Direction de La Maîtrise d'Ouvrage - 6 bis, rue de La Molle - CS 70 835 - 13 626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1. La soumission doit être transmise à l'adresse citée ci-dessus et ce avant les date et heure limites indiquées ci-après. DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 19 juin 2023 à 16h30.

299526

APPEL OUVERT A CANDIDATURES OUVERT

EXPLOITATION, LOCATION D'UN IMMEUBLE EXPLOITE PAR LA SOCIETE HARMONICA SC AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE METROPOLITAINE AIX MARSEILLE PROVENCE

Le présent appel à candidatures ouvert porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix Marseille Provence pour le compte de la société HARMONICA SC, a pour objet l'Exploitation, la Location, pour le rez-de-chaussée et l'entresol de l'ensemble immobilier situé 2 rue Beauvau – 4/6 La Canebière 13001 Marseille.

Il est organisé par la CCI métropolitaine Aix Marseille Provence / Direction de l'Immobilier, Palais de la Bourse, 9 la Canebière, CS 21856 - 13221 Marseille Cedex 01, pour le compte de la CCIAMP et de la société HARMONICA SC, bénéficiaire d'un commodat sur le rez-de-chaussée et l'entresol de l'immeuble situé 2 rue Beauvau 46/ La Canebière pour une durée de 9 ans.

Cet appel à candidatures a pour objet de trouver la meilleure affectation possible pour le rez-de chaussée et l'entresol de l'ensemble immobilier situé 2 rue Beauvau – 4/6 La Canebière 13001 Marseille.

Il est précisé que cet immeuble est la propriété de la société Harmonica SC, laquelle a donné à bail commercial les étages de cet immeuble pour l'extension de l'hôtel Beauvau.

Les candidats pourront proposer une valorisation prenant la forme d'un bail à court ou moyen terme, ou toute autre forme de bail, contrat de location ou de prestations de services.

La base de cet appel à candidatures est constituée par un cahier des charges et l'ensemble des informations juridiques, administratives et techniques relatives aux locaux et à l'immeuble jointes audit cahier des charges.

Les candidats doivent impérativement visiter les locaux objet du présent appel à candidatures sur rendez-vous. Les candidats désirant visiter l'immeuble objet du présent appel à candidatures doivent en faire la demande via l'adresse mail suivante : aap-beauvau@cciamp.com

DETAILS DE L'APPEL A CANDIDATURES ET CAHIER DES CHARGES
LE CAHIER DES CHARGES CONTENANT LES INFORMATIONS JURIDIQUES, ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES RELATIVES À CET APPEL À CANDIDATURES EST CONSULTABLE :
- sur le site internet de la CCIAMP à l'adresse : WWW.CCIAMP.COM, « appel à candidatures rue Beauvau »
- sur demande auprès de la Direction des Infrastructures des Projets immobiliers et des Moyens généraux de la CCIAMP : charlotte.palmkvist@cciamp.com.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES : le 15 / 06 / 2023 midi (12 H00).

299572

SFHE

AVIS D'ATTRIBUTION

MAÎTRE D'OUVRAGE :
Société Française d'Habitations Economiques (SA d'HLM)
1175 Petite Route des Milles – CS 40650
13457 Aix-en-Provence – Cedex 4 Téléphone : 04 13 57 04 30
Télécopie : 04 13 57 04 84

PROCÉDURE :
Marché de services passé selon une procédure formalisée conformément à l'article L2124-1 du Code de la Commande Publique : Appel d'offres ouvert et publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Le présent marché prend la forme d'un accord cadre à bons de commande selon l'article R2162-2 alinéa 2 du Code de la Commande publique

OBJET DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT :
Accord-cadre alloti et mono attributaire à prix forfaitaire et unitaire relatifs à des prestations de nettoyage des parties communes et des espaces extérieurs de la SFHE et gestion des encombrants.

DURÉE DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT :
Le marché est décomposé en 9 lots géographiques, le lot 9 est concerné par cette relance :
Lot 9 : Corse - Agence Toulon

INFORMATIONS SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ :
La valeur totale du marché est de 908750€ HT.
Noms et adresses des opérateurs économiques auxquels le marché a été attribué :
Lot 1 : NETTOYAGE INDUSTRIEL – ZI de furiani, 20600 Bastia

DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ : 07/02/2023

Le service des annonces légales vous accompagne dans toutes vos démarches officielles (parutions presse, relais web, dématérialisation) en vous proposant des **solutions adaptées** à vos besoins.

ANNONCES LÉGALES
MARCHÉS PUBLICS
DÉMATÉRIALISATION

CONTACTEZ NOTRE ÉQUIPE SPÉCIALISÉE
04 91 84 46 30 / 04 91 84 46 45 al@laprovence-medias.fr

La Provence Médias
print . digital . tv . event

VIE DES SOCIETES

297731

Ligue Cancer 13
7 rue Francis Davso
13001 MARSEILLE
SIREN 321 078 099

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue contre le Cancer départementale des Bouches du Rhône aura lieu au siège au 7 rue Francis Davso 13001 MARSEILLE le 4 MAI 2023 à 15h00.
Renseignement par mail : cd13@ligue-cancer.net

ANNONCES LEGALES

296973

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

RD559 – AMÉNAGEMENT
ENTRE LE CARREFOUR DE FONTSAINTE ET LE VAR

COMMUNE DE LA CIOTAT

Par délibération en date du 31 mars 2023, le Département des Bouches du Rhône a autorisé les modalités de la concertation publique relative à l'aménagement de la RD559 entre le carrefour de Fontsainte et le Var, sur la commune de La Ciotat.

La concertation, prévue à l'article L.103-2 et R.103-1 du code de l'Urbanisme, se déroulera sur la commune de La Ciotat aux dates suivantes :

DU LUNDI 24 AVRIL AU VENDREDI 26 MAI 2023

Cette phase de concertation publique porte sur la présentation des études préliminaires.

MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Elle a pour but de présenter l'opération au travers de son contexte, de ses objectifs et de ses enjeux. Des panneaux de présentation seront proposés au public en mairie et sur le site internet du Département.

SITE D'EXPOSITION
Le public pourra découvrir l'exposition dans les locaux de la mairie de La Ciotat, sans rendez-vous, à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville
Salle du Conseil
Rond-point des Messageries
13600 LA CIOTAT
Du lundi au vendredi, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

**FERMÉ LE 25/04/2023 APRÈS-MIDI,
LE 02/05/2023 TOUTE LA JOURNÉE,
LE 04/05/2023 MATIN, LE 11/05/2023 MATIN,
LE 22/05/2023 APRÈS-MIDI,
ET LE 26/05/2023 APRÈS-MIDI**

PERMANENCES
Les techniciens du Département représentant le maître d'ouvrage assureront 5 permanences dans les locaux municipaux pour répondre aux questions du public :
Lundi 24 avril 2023, le matin de 10h00 à 12h00
Jeudi 4 mai 2023, l'après-midi de 14h00 à 16h00
Mardi 9 mai 2023, le matin de 10h00 à 12h00
Mercredi 17 mai 2023, l'après-midi de 14h00 à 16h00
Vendredi 26 mai, le matin de 10h00 à 12h00

SITE INTERNET
Les panneaux seront également consultables sur le site Internet du département : www.departement13.fr
Rubrique « Nos actions », puis « Routes », puis « Les chantiers »

Ou en scannant le QR code ci-contre

MODALITÉS DE CONTRIBUTION DU PUBLIC

Pendant toute la durée de la concertation publique, les observations sur les éléments soumis à la concertation pourront être consignées sur différents supports prévus à cet effet.

SUR REGISTRE PAPIER
Disponible à proximité des expositions en mairie.

SUR LE REGISTRE NUMÉRIQUE
Accessible via le site Internet du Département

PAR COURRIEL

routes@departement13.fr

PAR VOIE POSTALE
Département des Bouches du Rhône
Direction des Routes et des Ports
52, avenue de Saint Just
13256 MARSEILLE CEDEX 20

Toutes les contributions transmises seront prises en compte dans le bilan de la concertation.

APPEL D'OFFRES

297560

Marseille Fos
Le port euroméditerranéen

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OBJET : MISE EN CONCURRENCE POUR LA MISE À DISPOSITION D'EMPRISES PORTUAIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS DE LOISIRS ET DE RESTAURATION DIGUE DU LARGE, SECTEUR DIGUE SAINTE MARIE

GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE
M. Le DIRECTEUR GENERAL
23, place de la Joliette - CS 81965
13226 MARSEILLE - 02
SIRET 77555848900016

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR : Organisme de droit public

PRINCIPALE(S) ACTIVITÉ(S) DU POUVOIR ADJUDICATEUR : Autre - Port maritime

RÉFÉRENCE : 202303009

TYPE DE MARCHÉ : Services - Code NUTS : FRL04

LIEU PRINCIPAL DE PRESTATION : Bassin Est du GPMM, Digue du Large, secteur Digue Sainte Marie 13002 MARSEILLE

DURÉE : 4 mois

DESCRIPTION : La présente consultation a pour objet de choisir un opérateur avec lequel sera conclu une convention d'occupation du domaine public pour la mise à disposition d'espaces dédiés à des activités de loisirs, de restauration et de déambulation du grand public. L'opérateur fera son affaire de la liaison maritime entre la Digue du Large et la terre. L'opérateur assurera l'exploitation technique et commerciale du site. Il pilotera et coordonnera toutes les opérations nécessaires à son activité. Il construira et entretiendra les aménagements, équipements et outillages nécessaires au maintien et développement de son activité, selon les principes de répartition prévus dans le DCE. Il assurera la responsabilité de l'exploitant au regard de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

CODE CPV PRINCIPAL : 55300000 - Services de restaurant et services de personnel en salle

CODES CPV COMPLÉMENTAIRES : 60640000 - Opérations de transport maritime - 79952000 - Services d'organisation d'événements

FORME : Division en lots : Non

CONDITIONS DE PARTICIPATION
Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession : Selon les conditions fixées dans les documents de la consultation

CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE : Selon les conditions fixées dans les documents de la consultation

RÉFÉRENCE PROFESSIONNELLE ET CAPACITÉ TECHNIQUE : Selon les conditions fixées dans les documents de la consultation

CRITÈRES D'ATTRIBUTION : La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

REMISE DES OFFRES : le 03/05/23 à 16h00 au plus tard.

LANGUES POUVANT ÊTRE UTILISÉES DANS L'OFFRE OU LA CANDIDATURE : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

DÉPÔT : Déposer un PLI dématérialisé

DÉPÔT SOUS PLI À L'ADRESSE SUIVANTE :
GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE - SERVICE MARCHES PUBLICS
23, place de la Joliette CS81965 - 13226 MARSEILLE Cedex 02

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://agysoft.marches-publics.info

En contrepartie de la redevance versée au GPMM, le lauréat bénéficiera des mises à disposition suivantes : un terre-plein situé sur la Digue Sainte Marie depuis le phare Sainte Marie selon le plan joint dans les documents de la consultation. Le lauréat sera autorisé à accoster une vedette pour les phases d'embarquement et de débarquement des passagers pour accéder au terre-plein à partir du poste à quai 99, situé au pied du phare Sainte Marie.

Il est précisé que le formulaire "concession" n'est utilisé que pour faciliter la présente mise en concurrence mais la présente procédure n'est pas soumise au Code de la commande publique, ni à la procédure "concession".

MARCHÉ PÉRIODIQUE : Non

FONDS : Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

RECOURS : Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille 13281 Marseille Cedex 06
http://www.marseille.tribunal-administratif.fr Tél : 04 91 13 48 13 - Fax : 04 91 81 13 87
greffe.ta-marseille@juradm.fr - http://marseille.tribunal-administratif.fr/

PRÉCISIONS CONCERNANT LE(S) DÉLAI(S) D'INTRODUCTION DES RECOURS :
Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

ENVOI À LA PUBLICATION LE 11/04/2023

296715

SFHE

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

MAÎTRE D'OUVRAGE :
Société Française d'Habitations Economiques (SA d'HLM)
1175 Petite Route des Milles – CS 40650
13457 Aix-en-Provence – Cedex 4 Téléphone : 04 13 57 04 30 – Télécopie : 04 13 57 04 84

PROCÉDURE :
Marché de services passé selon une procédure adaptée conformément à l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de procéder à des négociations avec les 2 candidats dont les offres auront été les mieux notées, dont les modalités seront davantage détaillées dans l'invitation à négociation que recevront les soumissionnaires.

OBJET DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT :
Le présent marché a pour objet la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de toitures, d'étanchéité et d'isolation sur plusieurs résidences de la SFHE. Le marché est décomposé en trois lots géographiques :
- Lot N°1 : Région Auvergne-Rhône-Alpes (Agence de Lyon)
- Lot N°2 : Région PACA (Agences d'Aix-en-Provence et Toulon)
- Lot N°3 : Région Occitanie (Agences de Nîmes et Montpellier)

DURÉE DU MARCHÉ :
Chaque élément de mission est assorti d'un délai d'exécution, à compter de la décision du MAITRE D'OUVRAGE d'engager ou de poursuivre le projet.

	Eléments de la mission	Délais d'exécution à compter de la décision notifiée par le M.O.
REL	Relevé des existants	3 mois pour chaque lot
APS	Avant projet sommaire	
APD	Avant projet détaillé	
PRO/DCE	Etudes de projet	
ACT	Assistance pour la passation des contrats de travaux	2 semaines
DET	Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux	Pour chaque lot : 5 mois de chantier préparation comprise (durée estimative)
VISA	Examen de la conformité d'exécution au projet et visa	
AOR	Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie	

MODALITÉS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION ET REMISE DES OFFRES :
Vous pouvez retirer le DCE sur : http://www.marches-securises.fr. Les justificatifs à produire et les critères d'attribution sont mentionnés dans le Règlement de la Consultation. Le dépôt des offres devra se faire par voie électronique sur le même site.

DATE ET HEURE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES :
Le lundi 24 avril 2023 à 12h30

CONTACTEZ NOTRE ÉQUIPE SPÉCIALISÉE

04 91 84 46 30 / 04 91 84 46 45 al@laprovence-medias.fr

Le service des annonces légales vous accompagne dans toutes vos démarches officielles (parutions presse, relais web, dématérialisation) en vous proposant des **solutions adaptées** à vos besoins.

ANNONCES LÉGALES
MARCHÉS PUBLICS
DÉMATÉRIALISATION

La Provence Médias
print . digital . tv . event

2.2. CONSTAT D'HUISSIER SUR L'AFFICHAGE

SYNERGIE HUISSIERS13

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

Siège social **:**
21, rue Bonnefoy
13006 MARSEILLE

75, rue Marcellin Berthelot
ZA Les Milles – ANTELIOS Bât. F
13290 AIX-EN-PROVENCE

22, Avenue du Peymian
13600 LA CIOTAT

2, rue de l'Ancien Collège
13150 TARASCON

Nos Offices réalisent des constats assistés par drone

Société civile professionnelle Multi-Offices de Commissaires de Justice
RCS : Marseille 528 098 882
Siret : 52809888200012 - Numéro TVA intracommunautaire : FR 23 528 098 882 00012 - Code NAF : 6910Z

Tél. 04 91 54 25 19 – Ligne constats 7j / 7 : 06 20 03 80 86 – Mail : contact@sh13.fr

SYNERGIE HUISSIERS13

22 av du Peymian 13600 LA CIOTAT

Commissaires de Justice associés

Alain COUDERT **Michel DUCOS**
Xavier TITTON **Didier AUBERT**
Frédéric ARLAUD **Yannick SIMEONE**
Romuald ASSOUS **Laura NGUYEN**
Anaïs SABATIER **Eva GOUIRAND**
François RAOUX

Référence à rappeler : 2793356
Responsable : DAU
Téléphone: **04.91.54.50.15**
Mail : contactlaciotat@sh13.fr

Site internet :
https://www.synergie-huissiers-13.fr

Société civile professionnelle
Multi-Offices de Commissaires de Justice

(Siège social) 21 rue Bonnefoy 13006
MARSEILLE

22 avenue du Peymian 13600
LA CIOTAT

ZA Les Milles – Antélios Bât. F
75, rue Marcellin Berthelot 13290
AIX-EN-PROVENCE

2 rue de l'Ancien Collège 13150
TARASCON

Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

COPIE

Paiement CB sécurisé en ligne :
https://www.jepaieparcarte.com/0196

Crédit Agricole de Provence
IBAN: FR76 1130 6000 9348 1149 3926 109
BIC: AGRIFRPP813

Honoraire constat PM 1 492.33
Transp. Art A.444-48 ..... 7.67
Total H.T. 1 500.00
Total TVA 300.00
Total Eurs TTC 1 800.00

delivract. GROUPEMENT DES HUISSIERS DE JUSTICE OFFICIERS VENDEURS

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS
et
les VINGT CINQ et VINGT SIX AVRIL

A LA DEMANDE DU :

« DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE » dont le siège social est situé : « 42 rue de Ruffi à 13003 MARSEILLE », poursuites et diligences de son représentant légal domicilié audit siège en cette qualité

PAR LE REPRESENTANT DUQUEL IL NOUS EST EXPOSE :

Que dans le cadre d'un avis de concertation publique relatif au réaménagement de 3 km de route entre le carrefour de Fontsainte et le département du VAR, des affiches informatives ont été apposées sur différents visuels, notamment sur des panneaux publicitaires « DECAUX » à travers la ville de LA CIOTAT.

Qu'en conséquence afin de préserver ses droits, il entend faire dresser un procès verbal de constat.

C'EST POURQUOI,

Déférant à cette réquisition,

Nous, Sabine AUBERT, Clerc de Commissaire de Justice associé au sein de la S.C.P. « SYNERGIE HUISSIERS 13 », société civile professionnelle Multi-Offices de Commissaires de Justice, ayant son siège social 21 rue Bonnefoy à MARSEILLE (13006), un office à la résidence d'AIX-EN-PROVENCE (13290), ZA Les Milles, Antélios Bât. F, 75, rue Marcellin Berthelot, un office à la résidence de TARASCON (13150), 2 rue de l'Ancien Collège, et un bureau secondaire à LA CIOTAT (13600), 22 avenue du Peymian, soussignée,

Certifions nous être rendus ce jour à LA CIOTAT (13600), et, y étant à 14 h 30, avoir procédé aux constatations suivantes :

Les affiches sont apposées sur des panneaux publicitaires. Il est écrit en blanc, sur fonds rose fuschia :

INFO
LA CIOTAT
www.laciotat.com

AVIS DE
CONCERTATION
PUBLIQUE

RD559 – AMENAGEMENT
ENTRE LE CARREFOUR DE
FONTSAINTE ET LE VAR

Du 24 avril au 26 mai 2023

PERMANENCES :
HÔTEL DE VILLE
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
ROND-POINT DES MESSAGERIES MARITIMES

HORAIRES D'OUVERTURE SUR
www.laciotat.com

Ces panneaux sont affichés à différents endroits à travers la ville, dont :

Panneau n°1 : pris dos au sens du circulation, en direction de SAINT CYR SUR MER, lieudit « Arène Cros ». *(cf. cliché photographique n°1)*

Panneau n°2 : pris dans le sens de circulation en direction de SAINT CYR SUR MER, au milieu de l'ilot central *(SAINT JEAN) (cf. cliché photographique n°2)*

Panneau n°3 : pris dans le sens de circulation en direction de SAINT CYR SUR MER, sur l'ilot central « avenue Pierre Rovarch », dos au « SPOT ». *(cf. cliché photographique n°3)*

Panneau n°4 : pris dans le sens de circulation en direction de LA CIOTAT, sur l'ilot central, rond-point « avenue Pierre Rovarch » *(péage/autoroute) (cf. cliché photographique n°4)*

Panneau n°5 : dans le sens de circulation en direction de CEYRESTE vers le centre-ville de LA CIOTAT, panneau affiché sur la voie de gauche, vers le salon de coiffure *(« avenue Guillaume Dulac »)*

Panneau n°6 : pris dans le sens de circulation en direction de CEYRESTE vers le centre-ville de LA CIOTAT, « avenue Guillaume Dulac », affiché côté emplacement de parking *(Virebelle) (cf. cliché photographique n°5)*

Panneau n°7 : pris en face de la boulangerie « MOULIN DE PAIOU », côté gauche dans le sens de circulation LA CIOTAT péage vers la mer, *(« avenue Subilia ») (cf. cliché photographique n°6)*

Panneau n°8 : pris dans le sens de circulation de Fontsainte vers le Port Vieux de LA CIOTAT, *(Office du Tourisme) (cf. cliché photographique n°7)*

Panneau n°9 : Côté Tour Kennedy, angle « bd Lamartine »/ « avenue Kennedy ».

Panneau n°10 : sens inversé du sens unique « bd de la République », entrée parking Verdun. *(cf. cliché photographique n°8)*

Panneau n°11 : entre la Mairie et le collège Jean Jaurès, côté Mairie.

Panneau n°12 : pris en face de la piscine, sens de circulation en direction de l'autoroute de LA CIOTAT. *(« chemin du Puits de Brunet). (cf. cliché photographique n°9)*

Panneau n°13 : dos au rond-point de l'Ancre Marine, ilot central, en direction de l'autoroute de LA CIOTAT.

Panneau n°14 : au niveau du collège des Matagots.

Panneau n°10 : pris dans le sens de circulation Fontsainte vers le péage de LA CIOTAT, à gauche, près de « l'avenue Théodore Aubanel ». *(cf. cliché photographique n°10)*

Plus rien n'étant à constater, nous avons clos nos opérations à 16 h 30.

Advenus de nouveau, le mercredi 26 avril 2023 à 14 h 00,

Nous, Michel DUCOS, Commissaire de Justice associé au sein de la S.C.P. « SYNERGIE HUISSIERS 13 », société civile professionnelle Multi-Offices de Commissaires de Justice, ayant son siège social 21 rue Bonnefoy à MARSEILLE (13006), un office à la résidence d'AIX-EN-PROVENCE (13290), ZA Les Milles, Antélios Bât. F, 75, rue Marcellin Berthelot, un office à la résidence de TARASCON (13150), 2 rue de l'Ancien Collège, et un bureau secondaire à LA CIOTAT (13600), 22 avenue du Peymian, soussigné,

Avons procédé aux constatations suivantes :

Des affiches de couleur jaune sont placardées à différents points d'information. C'est ainsi que nous en trouvons :

Dans l'hôtel de ville, au point d'affichage, à droite en entrant, *(cf. clichés photographiques n°11 à 16)*
Dans la médiathèque, *(cf. cliché photographique n°17)*
Dans l'Office du tourisme de la ville de LA CIOTAT. *(cf. cliché photographique n°18)*

Nous joignons également à notre présent procès-verbal de constat une copie de l'affiche de couleur jaune.

Plus rien n'étant à constater, nous avons alors clos nos opérations à 15 h 00, les présentes constatations étant simplement descriptives et non limitatives, nous avons dressé le présent procès verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Le Clerc habilité

Maître Michel DUCOS

2.3. ANNONCE RELAYEE SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE DE LA CIOTAT

AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE RD559 – AMÉNAGEMENT ENTRE LE CARREFOUR DE FONTSAINTE ET LE VAR

Ven 21 Avr 2023

Par délibération en date du 27 mars 2023, le Département des Bouches-du-Rhône a autorisé les modalités de la concertation publique relative à l'aménagement de la RD559 entre le carrefour de Fontsainte et le Var, sur le territoire de La Ciotat.

La concertation, prévue à l'article L. 103-2 et R. 103-1 du code de l'urbanisme, se déroulera sur le territoire de La Ciotat aux dates suivantes :

du lundi 24 avril au vendredi 26 mai 2023

Cette phase de concertation publique porte sur la présentation des études préliminaires.

MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Elle a pour but de présenter la description de l'opération ou le parti de son ensemble, de ses objectifs et de ses enjeux. Elle sera exposée sous la forme de panneaux qui seront présentés en physique et en numérique.

Rue François Blanc

Un poteau pour accueillir le François Blanc sur la Via de la traction de l'ex-Cadet, sous-traiter mais, à l'attention du calendrier.

Hôtel de Ville

Salle du Conseil
Rond point des Messageries
13600 LA CIOTAT
Du lundi au vendredi, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Permis le 24/04/2023 après-midi, le 25/04/2023 toute la journée, le 26/04/2023 matin, le 27/04/2023 matin, le 28/04/2023 après-midi et le 29/04/2023 après-midi

AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

RD559 – Aménagement entre le carrefour de Fontsainte et le Var
Commune de La Ciotat

MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Rue François Blanc

Un poteau pour accueillir le François Blanc sur la Via de la traction de l'ex-Cadet, sous-traiter mais, à l'attention du calendrier.

Hôtel de Ville

Salle du Conseil
Rond point des Messageries
13600 LA CIOTAT
Du lundi au vendredi, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Permis le 24/04/2023 après-midi, le 25/04/2023 toute la journée, le 26/04/2023 matin, le 27/04/2023 matin, le 28/04/2023 après-midi et le 29/04/2023 après-midi

ARCHIVES

Toutes les actualités

MAGAZINE

LE MAGAZINE MUNICIPAL PÉRIODIQUE DE LA CIOTAT

RÉSEAUX SOCIAUX

INSTAGRAM YOUTUBE ACTUALITÉ

2.4. ANNONCE RELAYEE SUR LE SITE INTERNET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE

RD559 – La Ciotat. Aménagement entre le carrefour de Fontsainte et le Var

Le Département des Bouches du Rhône a autorisé les modalités de la concertation publique relative à l'aménagement de la RD559 entre le carrefour de Fontsainte et le Var, sur la commune de La Ciotat.

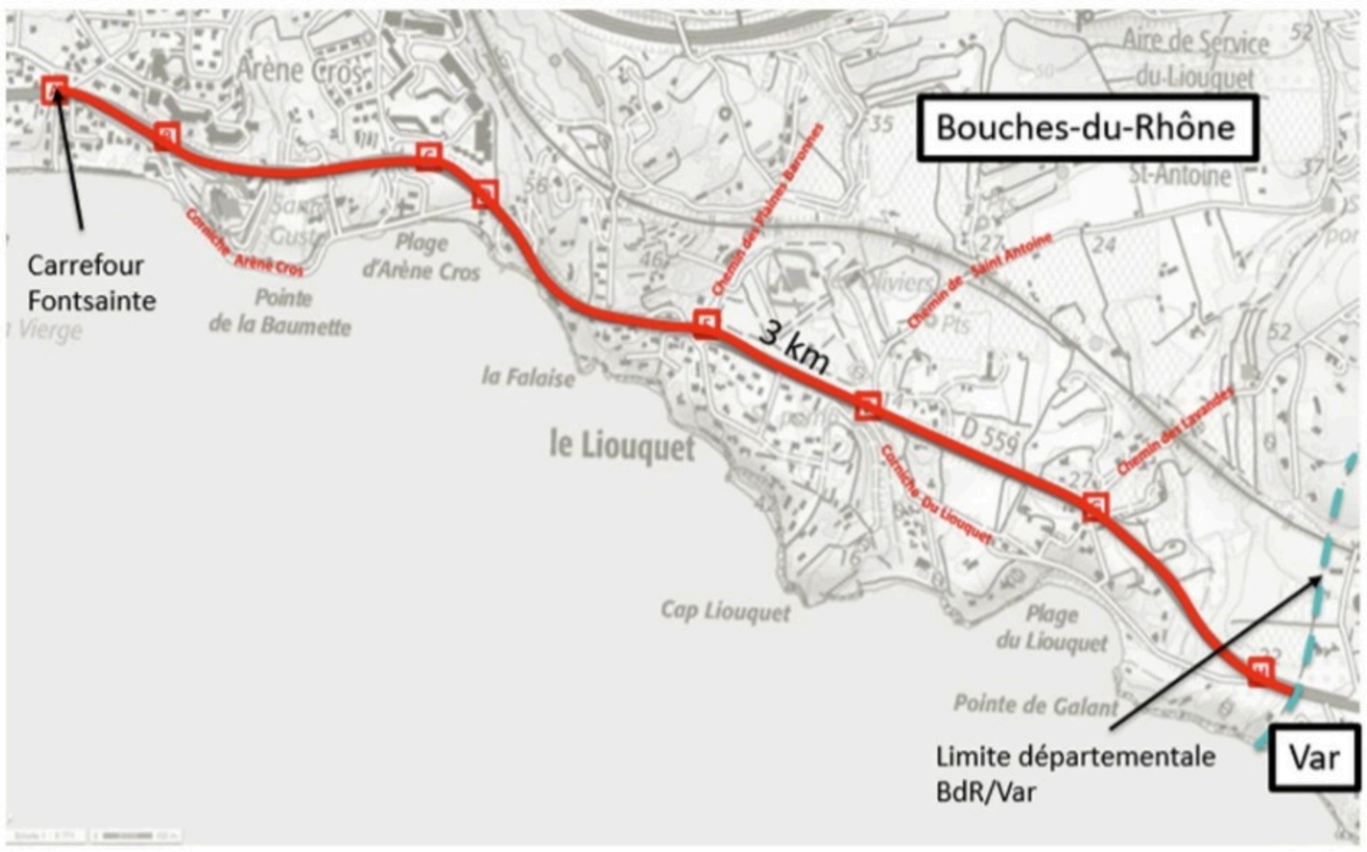

La concertation, menée par le Département permettra de présenter l'opération à travers son contexte, ses objectifs et ses enjeux.

Les panneaux de présentation sont exposés dans les locaux de la mairie de la Ciotat, **du lundi 24 avril au vendredi 26 mai 2023.**

Télécharger la version PDF des panneaux

Cette phase de concertation publique porte sur la présentation des études préliminaires.

Le public est invité à faire part de ses observations :

- dans le registre papier à disposition en mairie de La Ciotat,
- dans un registre numérique : https://forms.office.com/e/Yb81W9DdVw
- par mail à l'adresse suivante : routes@departement13.fr

Toutes les contributions transmises seront prises en compte dans le bilan de la concertation.

Consulter l'avis de concertation publique

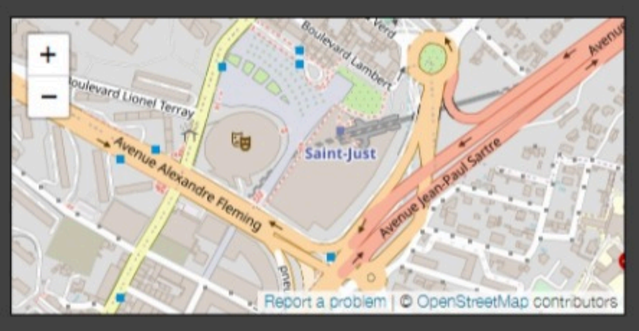

3. PANNEAUX DE CONCERTATION

RD559

AMÉNAGEMENT ENTRE LE CARREFOUR DE FONTSAINTE ET LE VAR COMMUNE DE LA CIOTAT

CONCERTATION PUBLIQUE

1 - CONTEXTE DU PROJET

SITUATION

- La **RD559** est l'axe principal de la commune de La Ciotat qu'elle traverse d'Ouest en Est pour desservir le département du Var.

- La portion de route concernée par **le projet porte sur un linéaire de 3 km** entre le carrefour de Fontsainte et la limite départementale des Bouches-du-Rhône et du Var.

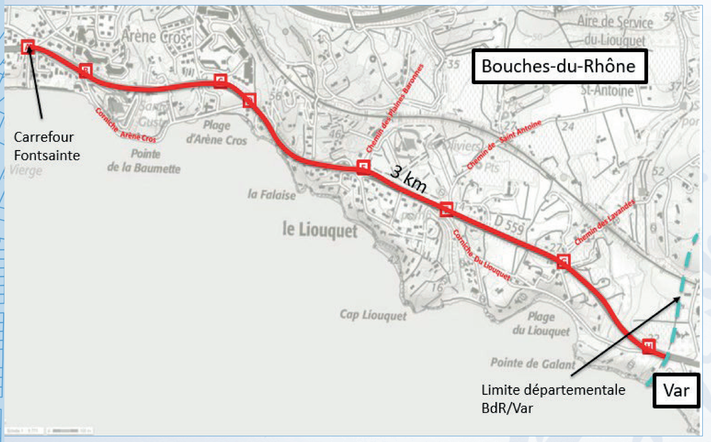

DEFINITION

Actuellement

- La **RD559 ne répond plus à l'usage actuel**
- Le **trafic routier y est dense**
- **Voie avec des caractéristiques « rase campagne » incitant à des vitesses excessives**
- Manque d'aménagements **dédiés aux modes doux**

Objectifs de l'aménagement

- **Sécuriser la voie pour l'ensemble des usagers**
- **Déployer une offre pour les modes doux** (piétons + vélos)
- S'inscrire dans le **Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes** en tant que **Véloroute Nationale n°65** (V65) reliant l'EuroVélo 17 à l'EuroVélo 8
- Permettre l'**accès sécurisé aux plages et restaurants**
- **Créer des zones de stationnement**

CONCERTATION

Cette concertation présente une synthèse des **Etudes Préliminaires** afin de recueillir les remarques des usagers et des riverains, ainsi que d'**identifier parmi les différentes variantes envisagées, celle** retenant **l'adhésion du public.**

Une nouvelle concertation sera ensuite réalisée **au stade de l'Avant-Projet et présentera en détail la solution retenue.**

CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROJET

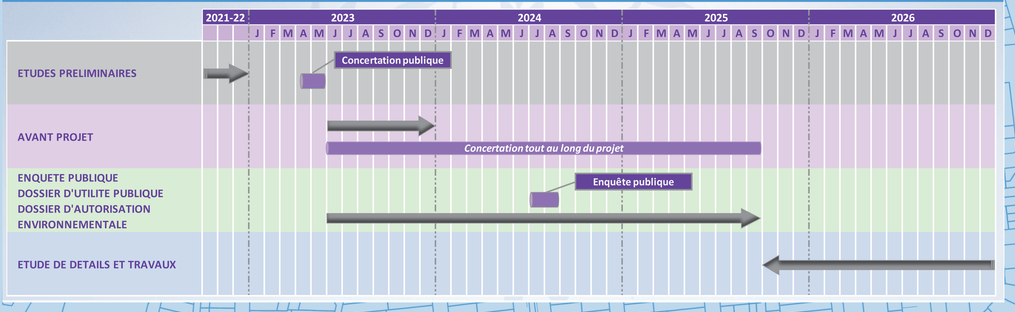

DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE

RD559

AMÉNAGEMENT ENTRE LE CARREFOUR DE FONTSAINTE ET LE VAR COMMUNE DE LA CIOTAT

CONCERTATION PUBLIQUE

2 – ETUDES DE CIRCULATION

Trois études de trafic ont été réalisées : en 2010, en 2014 puis en 2022.

Elles ont montré que **la RD559 s'inscrit comme un axe d'intérêt économique important**

UN TRAFIC LOCAL IMPORTANT

Synthèse des comptages automatiques sur voiries en période estivale (Transmobilités 2014)

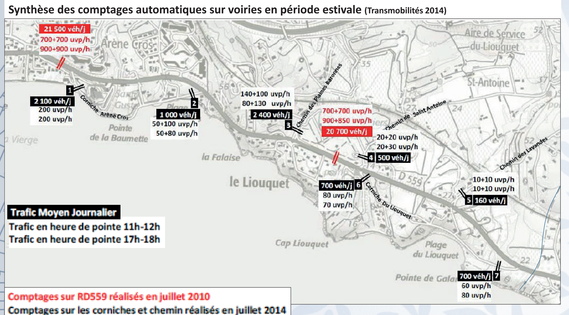

Comptages sur RD559 réalisés en juillet 2010
Comptages sur les corniches et chemin réalisés en juillet 2014

vers La Ciotat :
Vmoy : 68.0 km/h
V85 : 77.7 km/h
moins de 90 km/h : 98 %
entre 90 et 110 km/h : 1.5%
plus de 110 km/h : 0.5%

Poste 1 :
TMJ juillet : 21 500 véh/j
rappel mai : 16 000 véh/j

vers La Ciotat :
Vmoy : 71.9 km/h
V85 : 84.6 km/h
moins de 90 km/h : 94%
entre 90 et 110 km/h : 5%
plus de 110 km/h : 1%

Poste 2 :
TMJ juillet : 20 700 véh/j
rappel mai : 16 600 véh/j

vers Saint Cyr :
Vmoy : 82.2 km/h
V85 : 98.8 km/h
moins de 90 km/h : 72%
entre 90 et 110 km/h : 22%
plus de 110 km/h : 6%

vers Saint Cyr :
pas de données sur les vitesses

Cap St-Louis

LA PRESENCE D'UN TRAFIC DE TRANSIT

Synthèse des comptages trafic en transit (Transmobilités 2022)

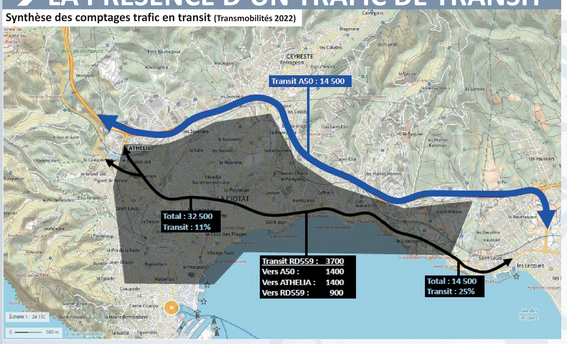

Synthèse des études de trafic

Trafic moyen journalier :

- 16 600 véh/jour **en période hivernale**
- 21 500 véh/jour **en période estivale**

=> soit une **augmentation** se situant entre **25% et 35%** selon le poste de comptage.

La proportion de **poids-lourds** est de **2,5%** du trafic, en moyenne.

La **vitesse** de circulation est globalement **respectée** mais des excès de vitesse ont été relevés notamment dans le sens la Ciotat ➔ Saint-Cyr-sur-Mer.

Certains carrefours peuvent supporter plus de **2000 véh/h en heure de pointe**.

Un **stationnement sauvage** constant est relevé notamment aux abords des chemins d'accès pour les plages le long de la RD559.

L'étude de 2022 montre par rapport à 2010, une **augmentation du trafic** de plus de **15%** à la hauteur du carrefour de Fontsainte et une **baisse** de presque **17%** à la limite du Var.

De plus elle a permis de déterminer la part du trafic de transit qui est assez faible :

=> 3700 véh/jour sur la RD559, correspondant à :

- 1400 véh/ jour vers l'A50
- 1400 véh/jour vers la zone de réseaux d'entreprises ATHELIA
- 900 véh/ jour vers RD559 Aubagne

DÉPARTEMENT
BOUCHES-DU-RHÔNE

RD559

AMÉNAGEMENT ENTRE LE CARREFOUR DE FONTSAINTE ET LE VAR COMMUNE DE LA CIOTAT

CONCERTATION PUBLIQUE

3 – ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le tronçon de la RD559 concerné par le projet traverse sur sa **partie Est jusqu'à la limite administrative de La Ciotat, une zone majoritairement agricole.**
Une fois l'**entrée d'agglomération passée, la route entre dans une partie plus urbanisée à majorité résidentielle**.

➔ CARTES DES ENJEUX DU TERRITOIRE

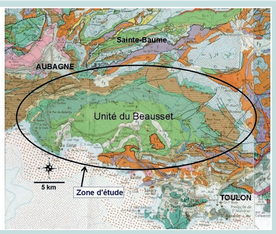

Source BRGM

➔ Formation de type alternances calcaires-marnes et grès-marnes avec présence de nappes locales discontinues

➔ Aucun cours d'eau ne traverse ce territoire, le régime torrentiel caractérise tous les petits cours d'eau ou vallats qui ravinent les marnes pour rejoindre la mer.

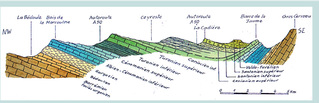

Source G. Bronner "Du delta du Rhône à la rade de Toulon".

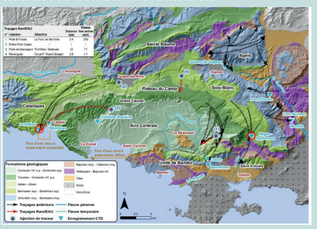

Milieu physique

- **Précipitations irrégulières mais intenses** (climat méditerranéen)
- **9 bassins versants se rejetant dans 5 talwegs** via une multitude de points de rejets plus ou moins diffus
- **Pas de cours d'eau actifs dans le secteur** d'étude
- **Pas de risque d'inondation** identifié

➔ Le projet n'engendrera **pas d'imperméabilisation complémentaire**

➔ Des études seront réalisées en phase AVP pour s'assurer que les objectifs de qualités des différents rejets dans le milieu naturel soient bien respectés.

Milieu naturel

Protection au PLUi

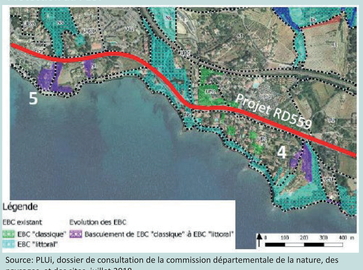

Source: PLUi, dossier de consultation de la commission départementale de la nature, des paysages, et des sites, juillet 2018

Site Natura 2000 et ZNIEFF type 2 à proximité du site d'étude

- PLUi datant de 2018 : **EBC « littoral » et EBC « classique »**;
- **Site Natura 2000 directive habitats et ZNIEFF type 2** (Plaines Baronnes);
- **Bande littorale du Liouquet : site protégé.**

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
EBC : Espace Boisé Classé
Natura 2000 : Le réseau Natura 2000 rassemble des sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Risques naturels

Zones soumises au risque de transport de matière dangereuses

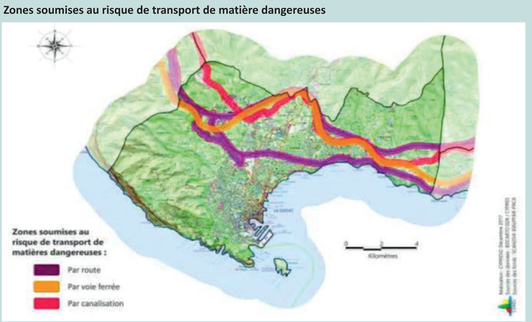

Source: DICRIM La Ciotat, 2018

- **Pas de risque d'inondation ou submersion marine** identifié;
- **Risque modéré pour l'aléa feux de forêts**;
- **Risque de mouvements de terrain** lié à l'éboulement des falaises côtières;
- **Pas de contraintes liées au classement en zone sismique** (2);
- **Itinéraire de transport de matières dangereuses**.

DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE

RD559

AMÉNAGEMENT ENTRE LE CARREFOUR DE FONTSAINTE ET LE VAR COMMUNE DE LA CIOTAT

CONCERTATION PUBLIQUE

4 – PRESENTATION DES VARIANTES

Les **trois scénarii d'aménagement proposés sont localisés sur trois tronçons de la RD559 :**

- **Scénario 1** ⇨ **piste cyclable bidirectionnelle :** il comprend la **mise en place d'une piste bidirectionnelle côté sud/côté mer** et le réajustement de l'ensemble de la géométrie de la route.
- **Scénario 2** ⇨ **voie verte** : il comprend la **mise en place d'une voie verte côté sud/côté mer** et le réajustement de l'ensemble de la géométrie de la route.
- **Scénario 3** ⇨ **deux pistes cyclables unidirectionnelles** : il comprend la mise en place de pistes cyclables **de part et d'autre de la chaussée** et le réajustement de l'ensemble de la géométrie de la route.

Les 3 tronçons du projet d'aménagement routier de la RD559

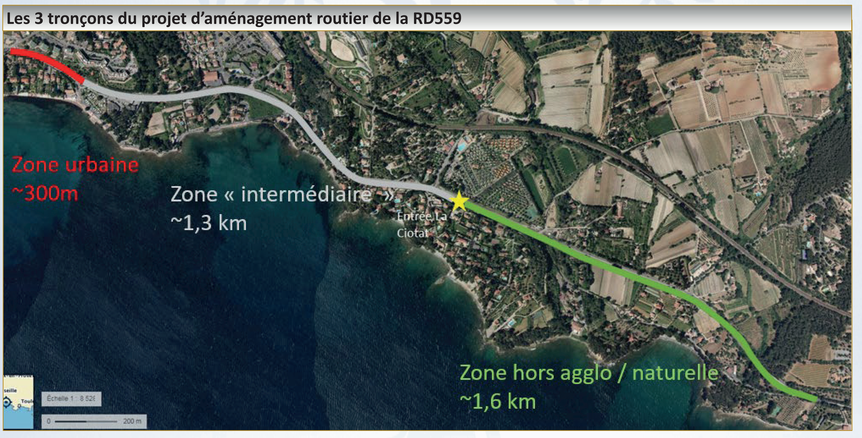

➔ VARIANTES DES PROFILS EN TRAVERS

TRONCON n°1 : ZONE URBAINE

SCENARIO 1 : PISTE CYCLABLE BIDIRECTIONNELLE ET TROTTOIRS

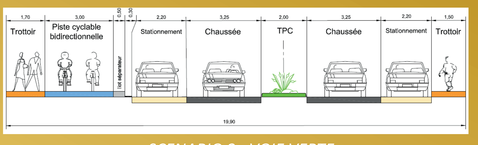

SCENARIO 2 : VOIE VERTE

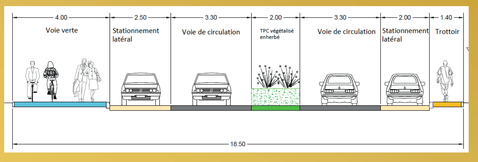

SCENARIO 3 : PISTES CYCLABLES UNIDIRECTIONNELLES

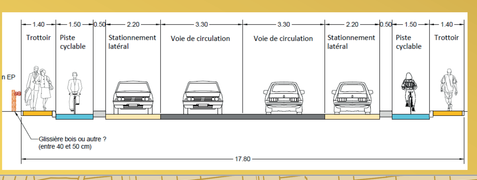

DÉPARTEMENT
BOUCHES·DU·RHÔNE

RD559

AMÉNAGEMENT ENTRE LE CARREFOUR DE FONTSAINTE ET LE VAR COMMUNE DE LA CIOTAT

CONCERTATION PUBLIQUE

4 – PRESENTATION DES VARIANTES

➔ VARIANTES DES PROFILS EN TRAVERS

TRONCON n°2 : ZONE INTERMEDIAIRE

SCENARIO 1 : PISTE CYCLABLE BIDIRECTIONNELLE ET TROTTOIRS

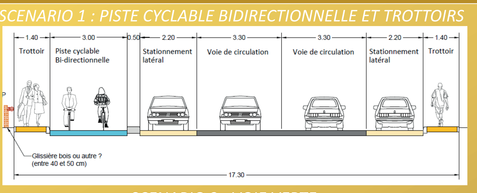

SCENARIO 2 : VOIE VERTE

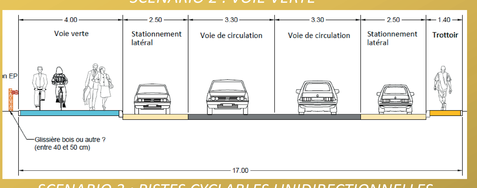

SCENARIO 3 : PISTES CYCLABLES UNIDIRECTIONNELLES

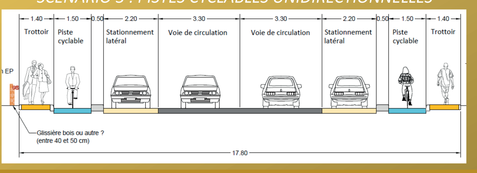

TRONCON n°3 : ZONE HORS AGGLOMERATION / NATURELLE

SCENARIO 1 : PISTE CYCLABLE BIDIRECTIONNELLE ET TROTTOIRS

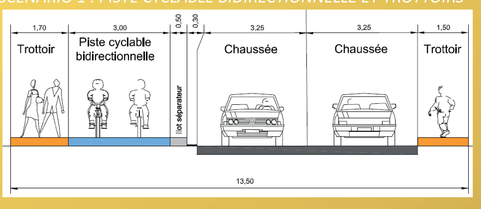

SCENARIO 2 : VOIE VERTE

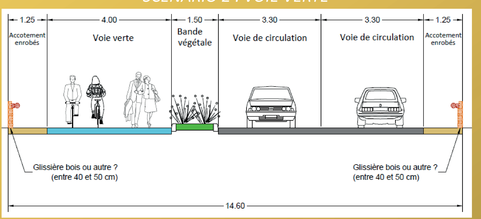

SCENARIO 3 : PISTES CYCLABLES UNIDIRECTIONNELLES

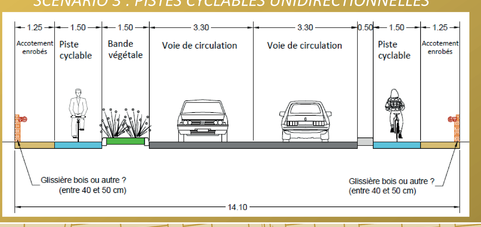

DÉPARTEMENT
BOUCHES·DU·RHÔNE

RD559

AMÉNAGEMENT ENTRE LE CARREFOUR DE FONTSAINTE ET LE VAR COMMUNE DE LA CIOTAT

CONCERTATION PUBLIQUE

4 – PRESENTATION DES VARIANTES

L'installation d'un aménagement cyclable et/ou piétonnier va permettre de **contribuer à la sécurisation de l'axe** puisque les **voies de circulation seront réduites** et les **dispositifs de sécurité encore plus importants**.

Ce futur partage de la route sera donc gagnant-gagnant : la **mise en place d'une infrastructure cyclable permettra de renforcer et de sécuriser en grande partie l'infrastructure routière.**

A ce stade des études, l'analyse multicritères ici présentée ne tient pas compte du coût financier de chaque scénario. Elle se base sur des arguments fonctionnels et techniques.

➔ ANALYSE MULTICRITERES

Source: charte cyclable 2019, Fédération Française de cyclotourisme

Scénario 1 : piste cyclable bidirectionnelle et trottoirs

Avantages	Inconvénients
• Stationnement supplémentaire par rapport aux pistes unidirectionnelles • Gestion avec les carrefours plus facile • Véritable trame verte le long du littoral pour les piétons ET les cyclistes • Pas de conflit entre les piétons et les cyclistes : chaque usage a un espace dédié	• Traversée cycliste Nord ➔ Sud obligatoire • Busage important à l'approche du carrefour Fontsainte

Scénario 2 : voie verte

Avantages	Inconvénients
• Davantage de stationnement • Moins d'emprise au sol (5,5m en moyenne VS 6m en moyenne) • Gestion avec les carrefours plus facile • Véritable trame verte le long du littoral pour piétons ET cyclistes	• Traversée cycliste Nord ➔ Sud obligatoire • Busage important à l'approche du carrefour Fontsainte

Scénario 3 : pistes cyclables unidirectionnelles de part et d'autre de la chaussée

Avantages	Inconvénients
• Continuité avec les infrastructures côté Var assurée ➔ pas de traversée obligatoire • Davantage d'espaces verts (2 bandes végétalisées de part et d'autre de la voie de circulation)	• Moins d'espaces piétons (la piste cyclable, par définition, ne sera empruntée que par des cyclistes) • Busage important à l'approche du carrefour Fontsainte • Gestion des carrefours plus compliquée

DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE

4. CONTRIBUTIONS DU PUBLIC *

*** Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), les informations personnelles recueillies lors de la concertation publique, ont volontairement été rendues illisibles.**

4.1. CONTRIBUTIONS DU REGISTRE NUMERIQUE

RD559 - Aménagement entre le carrefour de Fontsainte et le Var

Concertation publique - Contribution via le formulaire en ligne

ID	Heure de début	Heure de fin	Vous êtes concerné par le projet parce que :	Votre position générale par rapport au projet étudié	Quelle variante vous semble la plus adaptée?	Votre contribution, votre avis, votre proposition au projet
1	25/04/2023 12:11:17	25/04/2023 12:15:45	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Voie verte (variante n°2)	Je pense que la rénovation de cette axe est primordial. Habitant de Fontsainte et usager quotidien en voiture pour me rendre à mon travail dans le VAR, je pense qu'il faut absolument repenser le paratage de cet axe en incluant plus de place pour les transports doux (vélos, piétons) avec notamment la jonction jusqu'à la piste cyclable de ST CYR. La voei verte est à privilégier selon moi, l'exemple de la voie douce traversant La Ciotat est une réussite, il faut plus d'accès piéton et vélo à cette zone sauvage de la Ciotat et moins d'accès Véhicules / stationnements. Il faut inciter la population et notamment les touristes à se déplacer à pied / vélo et non en automobile jusqu'au pied des plages.
2	25/04/2023 12:25:30	25/04/2023 12:26:08	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (automobiliste);	plutôt favorable	Voie verte (variante n°2)	Favorable
3	26/04/2023 09:43:24	26/04/2023 09:46:21	vous êtes habitant de la commune;	plutôt favorable	Pistes cyclables unidirectionnelles (variante n°3)	Pistes cyclables unidirectionnelles de chaque coté avec un terre-plein pour bien être séparé de la voie des automobilistes
4	26/04/2023 09:41:28	26/04/2023 09:48:51	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Voie verte (variante n°2)	Projet de voie cyclable/voie verte entre La Ciotat et Saint Cyr indispensable !

5	26/04/2023 09:58:55	26/04/2023 10:37:37	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);	plutôt favorable	Pistes cyclables unidirectionnelles (variante n°3)	Projet intéressant, pistes cyclables doivent pouvoir être séparées de la route (terre-plein). Un espace piéton devrait être mis en place en parallèle des vélos. Parkings vélos et trottinettes pourraient mettre mis en place sur les parkings des plages aussi
6	26/04/2023 11:58:52	26/04/2023 12:02:51	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Voie verte (variante n°2)	oureur famille au pconserver le mode routier actuel et créer une voie verte afin de ne pas léser les piétons, crofite des vélos qui roulent la plupart du temps sur la route, tout le monde doit faire preuve d'altruisme.
7	29/04/2023 10:41:41	29/04/2023 10:54:21	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (automobiliste);vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt défavorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Bonjour, Votre étude qui se réfère à des données déjà obsolètes semblent ignorer le problème de la portion du chemin arene cros qui rejoignait la RD559 depuis le bord de mer vers le Var et qui n'est plus empruntable depuis l'effondrement qui doit remonter à 2018 ou 2019. A ce jour il y a une grande source de danger et d'irratcibilité pour les personne qui sorte de la zone résidentielle de la Baie des angesqui n'est absolument pas une rase campagne même si les autorités locales semblent le laisser entendre par leur manque d'aménagement. Il faudrait créer un rond point qui permette l'entrée et la sortie de la zone résidentielle de la baie des anges. Ce seul obstacle structurel suffirait à faire baisser les vitesses de circulation, et permettrait un plus grande fluidité, tout en faisant diminuer la circulation sur le bord de mer car c'est, aujourd'hui, la seule voie d'accès pour rejoindre la zone résidentielle de la Baie des anges. Il y a une autre solution, mais qui est peu pratique et génératrice d'engorgement qui est de faire demi-tour au niveau du camping de la sortie de La Ciotat vers le Var.
8	29/04/2023 21:21:17	29/04/2023 21:32:09	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Bonjour CXet aménagement est indispensable compte tenu de la fréquentation croissante de cyclistes sur cet axe et compte tenu également du stationnement anarchique en période estivale. Par illeurs, il est a mon sens indispensable de réaliser dans le dans le meme temps l'aménagement d'une piste cyclable dans la zone urbaine avant le carrefour de Font Sainte car cette zone est actuellement d'une très grande dangerosité.

9	01/05/2023 07:27:40	01/05/2023 07:31:49	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);vous êtes usager de la section étudiée (automobiliste);vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Création d'un rond point en remplacement du carrefour à deux à fontsainte
10	03/05/2023 18:21:06	03/05/2023 18:40:28	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (automobiliste);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Pensez a la fluidité du trafic automobile car beaucoup de personnes l utilise pour allez travailler sur Marseille et toulon , via autoroute. Le bus , vélo et piétons n est viable que pour ceux qui travaillent sur place. Revoir le positionnement du radar de feux de fontsainte au niveau du aldi dans les deux sens . Serais t il possible de retablir l accès a toulon , la ciotat via arene cros fermé depuis 2 ans suite effondrement car cela complique énormément la circulation
11	04/05/2023 12:40:00	04/05/2023 12:54:06	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (automobiliste);vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Voie verte (variante n°2)	favoriser les passages piétons rehausés dans les zones urbaine

12	09/05/2023 10:04:01	09/05/2023 10:07:13	vous êtes habitant de la commune;	plutôt favorable	Pistes cyclables unidirectionnelles (variante n°3)	Je suis un résidente de La Ciotat et je pratique souvent le vélo et la course à pied. Je suis préoccupée par la sécurité des cyclistes et des piétons qui empruntent la route entre le carrefour de Fontsainte et le Var. Je demande donc l'installation d'une piste cyclable de chaque côté de la route pour améliorer la sécurité des usagers de la route.
13	09/05/2023 23:39:28	09/05/2023 23:42:14	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Pistes cyclables unidirectionnelles (variante n°3)	Continuit indispensable avec l'infrastructure du var. les voies unidirectionnelles fluidifient la circulation et limite les accidents entre vélos ou avec les piétons
14	10/05/2023 08:41:08	10/05/2023 09:07:36	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (automobiliste);vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Pistes cyclables unidirectionnelles (variante n°3)	Urgence absolue : ajout à ce projet du prolongement de cette nouvelle piste cyclable à l'avenue de Fontsainte , avenue Mireille jusqu'à l'autoroute : circuler en vélo sur cet axe est quasiment impossible sans risque d'accident : de ce fait les vélos roulent sur les trottoirs , entraînant la aussi des risques d'accident avec les piétons . A quand donc la création de cet axe sécurisé est ouest pour les vélos ? De plus cet axe croiserait la voie verte initiant un vrai réseau de pistes cyclables
15	10/05/2023 15:08:24	"10/05/2023 15:17:04	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);	plutôt favorable	Voie verte (variante n°2)	Nous habitons au chemin de Saint Antoine, et les enfants ne peuvent allés à la plage seuls car il n'y a pas de passage piétons ni de ralentisseurs pour traverser, de même qu'ils vont à Don Bosco et ne peuvent se rendre à pied jusqu'à l'arrêt car celui ci n'est pas sécurisé. Et les voitures roulent bcp trop vite. Donc il faudrait au moins 2 ralentisseurs et 2 passages piétons, un en face des cupifs, un à la sortie du chemin Saint ANTOINE pour rejoindre l'arrêt du bus de Don bosco.

16	10/05/2023 20:29:13	10/05/2023 20:30:56	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (automobiliste);vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Voie verte (variante n°2)	Un besoin urgent
17	10/05/2023 21:24:35	10/05/2023 21:27:50	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);	plutôt favorable	Voie verte (variante n°2)	une piste cyclable est indispensable pour sécuriser la pratique du vélo sur cette artère très fréquentée
18	11/05/2023 11:09:36	11/05/2023 11:11:23	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Voie verte (variante n°2)	Je suis un peu déçu du contenu des panneaux qui restent très "flous" sur les aménagements concrets... Je tiens à souligner un aménagement qui me semble indispensable au niveau du lotissement "Baie des Anges/ supermarché ALDI". Il faudrait absolument supprimer l'accès actuel en provenance de La Ciotat vers ce lotissement et Aldi, par la corniche Arène Cros (grand nombre de voitures et danger pour les piétons : réserver cette corniche pour la desserte des plages et aménager un rond-point sur la RD 559 au niveau de l'actuel accès Nord à la RD 559 en direction de La Ciotat depuis ce lotissement.
19	12/05/2023 15:09:51	12/05/2023 15:25:24	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Voie verte (variante n°2)	Plus de passages piétons pour rejoindre les deux côtés de la route + nécessité de passages piétons surélevés

20	15/05/2023 10:15:30	15/05/2023 10:39:08	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Voie verte (variante n°2)	La variante voie verte me semble plus judicieuse car moins d'emprise au sol... moins de conflits avec les riverains propriétaires ainsi que plus de respect de par rapport à la loi sur l'artificialisation des sols.
21	15/05/2023 15:19:44	15/05/2023 15:24:44	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Voie verte (variante n°2)	Le scénario 2 semble le plus approprié avec une voie verte qui comporte une partie séparatrice de la chaussée qui sera végétalisée.
22	17/05/2023 10:05:59	17/05/2023 10:16:05	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Donner plus d'espace aux modes doux et inciter à la baisse de la vitesse par l'aménagement. Ce projet va dans un sens qui me semble être le bon. Continuez, merci beaucoup!
23	19/05/2023 23:05:59	19/05/2023 23:08:31	vous êtes habitant de la commune;	plutôt favorable	Voie verte (variante n°2)	En plus de développer des mobilités douces il serait souhaitable de mettre en place de bons transports collectifs pour relier La Ciotat aux communes voisines. Cela permettrait de diminuer le trafic.
24	20/05/2023 15:29:19	20/05/2023 15:42:59	vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (automobiliste);	plutôt favorable	Pistes cyclables unidirectionnelles (variante n°3)	Un tel aménagement redonnerait plus de confort pour les piétons et les automobilistes ainsi que pour les cyclistes. C'est un véritable plus pour LA CIOTAT

25	21/05/2023 09:50:20	21/05/2023 09:53:07	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (automobiliste);vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Réduire la vitesse à 50 kmh et optimiser les pistes cyclabes
26	21/05/2023 22:36:53	21/05/2023 22:40:40	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (automobiliste);vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Favorable à la piste cyclable bidirectionnelle.Défavorable à la voie verte (dangereux car cyclistes et piétons sur le même espace). Il est urgent d'aménager cette route pour les vélos et les piétons ! Un aménagement temporaire avec des potelets souples pour protéger les bas-côtés permettrait déjà d'améliorer la situation et peut-être de sauver des vies sans attendre 2027.

27	21/05/2023 23:01:13	21/05/2023 23:04:04	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);vous êtes usager de la section étudiée (automobiliste);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Le projet est interessant. Il faut eviter la voie verte qui ne pourra pas etre utilisée par les cylcotouriste qui iront sur la route. Je trouve que malgres tout, les 3 scenario ne proposent qu'un espace tres reduit pour les pietons et cycliste et font la part belle aux auto, avec pas moins de 4 voies ! (2 voies de circulation et 2 voies de parking). Cela me semble demesuré. Une voie de parking pourrait etre supprimée à la faveur de plus de verdure et d'espace pieton.
28	22/05/2023 13:54:28	22/05/2023 13:57:13	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (automobiliste);vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);	plutôt favorable	Voie verte (variante n°2)	Projet utile sécurisant

29	'22/05/2023 15:12:28	22/05/2023 15:16:39	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (automobiliste);vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Voie verte (variante n°2)	Je fais régulièrement le trajet La Ciotat/St-Cyr en voiture, car trop dangereux en vélo ; bien que j'en ai un.
30	22/05/2023 21:43:59	22/05/2023 23:38:33	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (automobiliste);vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Voie verte (variante n°2)	Cette portion a grandement besoin d'être refaite et de permettre un déplacement en mode doux.
31	23/05/2023 10:32:26	23/05/2023 10:33:49	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Stop aux voitures et accident de vélo, animaux écrasés, danger pour nos enfants . Privilégions les modes doux

32	23/05/2023 10:37:17	23/05/2023 10:39:12	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt défavorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Privilégier les transports doux et sécuriser l'axe La Ciotat - Saint Cyr pour Les cyclistes (1 personnne est décédée l'année dernière à cause des lacunes d'aménagement)
33	23/05/2023 10:50:55	23/05/2023 10:57:12	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Suite à concertation avec l'association des Dynamos, je copie leur proposition, que je partage en tous points : la meilleure option est celle du SCENARIO 1, une piste cyclable bidirectionnelle côté mer, conçue et réalisée en conformité avec les règles techniques et recommandations du Cerema en matière de cyclabilité. L'option de la voie verte est à éviter, car elle mettra en insécurité autant les piétons que les cyclistes du fait des conflits d'usage liés à l'absence de séparation des flux et à l'importance de la fréquentation.
34	23/05/2023 11:13:37	23/05/2023 11:15:36	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (automobiliste);vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Bonjour, je fais parti de l'association "Les Dynamos" dont voici leur proposition, que je partage en tous points : la meilleure option est celle du SCENARIO 1, une piste cyclable bidirectionnelle côté mer, conçue et réalisée en conformité avec les règles techniques et recommandations du Cerema en matière de cyclabilité. L'option de la voie verte est à éviter, car elle mettra en insécurité autant les piétons que les cyclistes du fait des conflits d'usage liés à l'absence de séparation des flux et à l'importance de la fréquentation.
35	23/05/2023 11:20:24	23/05/2023 11:24:51	vous êtes habitant de la commune;	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Création de piste séparée physiquement de la circulation
36	23/05/2023 11:35:56	23/05/2023 11:38:15	vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Suite à concertation avec l'association des Dynamos, je copie leur proposition, que je partage en tous points : la meilleure option est celle du SCENARIO 1, une piste cyclable bidirectionnelle côté mer, conçue et réalisée en conformité avec les règles techniques et recommandations du Cerema en matière de cyclabilité. L'option de la voie verte est à éviter, car elle mettra en insécurité autant les piétons que les cyclistes du fait des conflits d'usage liés à l'absence de séparation des flux et à l'importance de la fréquentation.

37	23/05/2023 11:55:47	23/05/2023 11:57:28	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Piste cyclable séparee
38	23/05/2023 12:07:53	23/05/2023 12:12:42	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Il est important de bien séparer les voies de circulation pour chaque mode de déplacement afin que chaque usager soit en sécurité. Voie automobile, voie cyclable et voie piétonne.
39	23/05/2023 12:11:17	23/05/2023 12:15:53	vous êtes habitant de la commune;	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Il faut par tous les moyens réaliser des pistes cyclables sécurisées. Limiter les accès voiture aux seuls résidents et mettre en place des parkings à l'extérieur de la ville avec possibilité de location de Velo.
40	23/05/2023 12:23:47	23/05/2023 12:25:04	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Suite à concertation avec l'association des Dynamos, je copie leur proposition, que je partage en tous points : la meilleure option est celle du SCENARIO 1, une piste cyclable bidirectionnelle côté mer, conçue et réalisée en conformité avec les règles techniques et recommandations du Cerema en matière de cyclabilité. L'option de la voie verte est à éviter, car elle mettra en insécurité autant les piétons que les cyclistes du fait des conflits d'usage liés à l'absence de séparation des flux et à l'importance de la fréquentation
41	23/05/2023 12:19:44	23/05/2023 13:41:17	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Suite à concertation avec l'association des Dynamos, je copie leur proposition, que je partage en tous points : la meilleure option est celle du SCENARIO 1, une piste cyclable bidirectionnelle côté mer, conçue et réalisée en conformité avec les règles techniques et recommandations du Cerema en matière de cyclabilité. L'option de la voie verte est à éviter, car elle mettra en insécurité autant les piétons que les cyclistes du fait des conflits d'usage liés à l'absence de séparation des flux et à l'importance de la fréquentation.

42	23/05/2023 13:37:31	23/05/2023 13:43:57	vous représentez une association (préciser en question n°7);vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);vous êtes habitant de la commune;	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Favorable N1
43	23/05/2023 13:59:51	23/05/2023 14:01:57	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Un axe pour relier de façon agréable et sécurisée La Ciotat à St Cyr serait très souhaitable
44	23/05/2023 14:50:00	23/05/2023 14:53:10	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Très bon projet !
45	23/05/2023 15:54:27	23/05/2023 15:58:40	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	nécessité d'aménager le secteur (et plus encore....!)
46	23/05/2023 19:09:07	23/05/2023 19:10:29	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Projet urgent, merci pour l'étude

47	23/05/2023 19:14:13	23/05/2023 19:16:18	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);	plutôt favorable	Voie verte (variante n°2)	Beau projet mais qui ne doit pas oublier les piétons
48	23/05/2023 19:19:14	23/05/2023 19:24:08	vous êtes habitant de la commune;	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Cette piste va améliorer les conditions de la circulation, notamment aux heures de gros trafics et l'été. Pour une réussite totale, tous les utilisateurs doivent être considérés, jusqu'aux motos.
49	23/05/2023 19:39:13	23/05/2023 19:47:05	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (automobiliste);	plutôt favorable	Voie verte (variante n°2)	Ce projet s annonce magnifique… et je fais confiance à ALEXANDRE DORIOL et son équipe et merci à ARLETTE SALVO
50	23/05/2023 19:44:54	23/05/2023 19:47:26	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Il faudrait que cette piste cyclable fasse la jonction avec le quartier saint Jean et le bord de mer. Pour rejoindre la piste cyclable de La Ciotat. En effet l'avenue Mireille est extrêmement dangereuse pour qui emprunte cette portion de route accidentogene
51	23/05/2023 19:46:40	23/05/2023 19:48:24	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (automobiliste);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Ralentir la circulation
52	23/05/2023 19:56:07	23/05/2023 19:57:07	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Suite à concertation avec l'association des Dynamos, je copie leur proposition, que je partage en tous points : la meilleure option est celle du SCENARIO 1, une piste cyclable bidirectionnelle côté mer, conçue et réalisée en conformité avec les règles techniques et recommandations du Cerema en matière de cyclabilité. L'option de la voie verte est à éviter, car elle mettra en insécurité autant les piétons que les cyclistes du fait des conflits d'usage liés à l'absence de séparation des flux et à l'importance de la fréquentation.
53	23/05/2023 20:29:38	23/05/2023 20:31:55	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (automobiliste);	plutôt favorable	Voie verte (variante n°2)	Conservation de l'accès à la plage pour le surf indispensable avec parking

54	23/05/2023 20:48:09	23/05/2023 20:51:18	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Suite à concertation avec l'association des Dynamos, je copie leur proposition, que je partage en tous points : la meilleure option est celle du SCENARIO 1, une piste cyclable bidirectionnelle côté mer, conçue et réalisée en conformité avec les règles techniques et recommandations du Cerema en matière de cyclabilité. L'option de la voie verte est à éviter, car elle mettra en insécurité autant les piétons que les cyclistes du fait des conflits d'usage liés à l'absence de séparation des flux et à l'importance de la fréquentation."
55	23/05/2023 20:48:51	23/05/2023 20:51:31	vous êtes habitant de la commune;	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	rajouter un radar dans les deux sens pour les automobilistes (surtout dans la descente du Liouquet en venant des Lecques où certains doublent alors qu'il y a un zébra.
56	23/05/2023 20:46:35	23/05/2023 20:53:07	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Suite à la concertation avec l'association des Dynamos, je copie leur proposition, que je partage en tous points : la meilleure option est celle du SCENARIO 1, une piste cyclable bidirectionnelle côté mer, conçue et réalisée en conformité avec les règles techniques et recommandations du Cerema en matière de cyclabilité. L'option de la voie verte est à éviter, car elle mettra en insécurité autant les piétons que les cyclistes du fait des conflits d'usage liés à l'absence de séparation des flux et à l'importance de la fréquentation.
57	23/05/2023 20:53:08	23/05/2023 20:55:51	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (automobiliste);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	CREATION D'UN ROND-POINT AU NIVEAU DE LA BAIE DES ANGES POUR FLUIDIFIER LE SECTEUR
58	23/05/2023 21:52:09	23/05/2023 21:53:40	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	a faire au plus tot
59	23/05/2023 21:58:24	23/05/2023 22:00:46	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	la piste cyclable a côté des piétons dans la variante 2 est dangereuse pour les Piétons et non recommandés par toutes les associations de vélos et piétons . Nous avons hâte de pouvoir enfin aller de la ciotat à saint cyr en vélo

60	23/05/2023 21:56:25	23/05/2023 22:02:20	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	S'il devait y avoir une voie verte, celle ci ne devrait pas se situer bêtement à côté de la route mais dessiner qui reste agréable à pratiquer et non en contact avec les voitures et la pollution qui va avec ... une piste cy la le en bonne et due forme serait déjà très bien ! Merci
61	23/05/2023 23:09:37	23/05/2023 23:13:58	vous êtes habitant de la commune;vous représentez une association (préciser en question n°7);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Je suis membre du Ca de l'association Les Dynamos. Nous organisons régulièrement des balades en groupe avec les cyclistes et empruntont cette route pour aller vers le Var. Il y a une grande demande de la part des usagers de pouvoir circuler en sécurité et à bonne vitesse sur ce trajet. Une voie verte n a pas sa place au vu du conflit incontestable entre les deux modes de déplacement.
62	23/05/2023 23:21:11	23/05/2023 23:23:18	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	"Suite à concertation avec l'association des Dynamos, je copie leur proposition, que je partage en tous points : la meilleure option est celle du SCENARIO 1, une piste cyclable bidirectionnelle côté mer, conçue et réalisée en conformité avec les règles techniques et recommandations du Cerema en matière de cyclabilité. L'option de la voie verte est à éviter, car elle mettra en insécurité autant les piétons que les cyclistes du fait des conflits d'usage liés à l'absence de séparation des flux et à l'importance de la fréquentation.
63	24/05/2023 00:41:08	24/05/2023 00:43:23	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (automobiliste);vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Suite à concertation avec l'association des Dynamos, je copie leur proposition, que je partage en tous points : la meilleure option est celle du SCENARIO 1, une piste cyclable bidirectionnelle côté mer, conçue et réalisée en conformité avec les règles techniques et recommandations du Cerema en matière de cyclabilité. L'option de la voie verte est à éviter, car elle mettra en insécurité autant les piétons que les cyclistes du fait des conflits d'usage liés à l'absence de séparation des flux et à l'importance de la fréquentation." Voilà !

64	24/05/2023 08:09:09	24/05/2023 08:11:27	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Piste cyclable sécurisée
65	24/05/2023 10:12:49	24/05/2023 10:13:57	vous êtes habitant de la commune;	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Protection des piétons
66	24/05/2023 11:33:29	24/05/2023 11:38:37	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (automobiliste);vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Le projet N° 1 de la Zone 1 est celui qui offre le plus de sécurité à tous les usagers. L'espace dévolu aux piétons et aux vélos de 4,70m est le plus large de toutes les solutions proposées. Le trottoir et la piste cyclable sont séparés pour une circulation plus aisée entre des modes de circulation aux rythmes différents. Il inclut une vraie séparation construite, plus un espace, matérialisant une protection plus forte entre la voix de stationnement ou circulation automobile et les autres moyens de locomotions. Enfin une bande végétalisée TPC est prévue pour mieux délimiter les voix de circulation automobile de la départementale en double sens, apportant une sécurité routière supplémentaire. Vous remerciant pour cette concertation publique, Veuillez croire à l'assurance de mes salutation respectueuses.
67	24/05/2023 11:36:21	24/05/2023 11:40:38	vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Scénario 1 avec une bande végétale, y compris sur le tronçon n°3
68	24/05/2023 14:42:17	24/05/2023 14:43:43	vous êtes habitant de la commune;	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Piste selon regles techniques du cerema
69	24/05/2023 15:37:27	24/05/2023 15:41:17	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	l'option de la voie verte ne convient pas , en effet piétons et cyclistes seront en conflit , nous le constatons sur la voie verte de La Ciotat

70		24/05/2023 17:08:55	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Je m'en remets au analyses de l'association des dynamos avec qui je partage leur point de vue
71	24/05/2023 19:06:06	24/05/2023 19:08:40	vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	contrôler la vitesse par radar , ponctuel ou par zonage (Systeme Tutor en italie) .
72	24/05/2023 20:39:32	24/05/2023 20:43:02	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Séparation de la route par un muret
73	24/05/2023 20:29:28	24/05/2023 20:57:07	vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Voie verte (variante n°2)	En faveur du partage de la route sur cette section, entre les voitures, vélos, piétons

74	24/05/2023 20:59:34	24/05/2023 21:03:36	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Très bon projet ! Encouragera la circulation à vélo!
75	24/05/2023 21:19:32	24/05/2023 21:20:35	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (automobiliste);vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Limitation de vitesse
76	24/05/2023 21:31:37	24/05/2023 21:33:45	vous êtes habitant de la commune;	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Je préfère la variante 1. Cet aménagement est une très bonne chose, j'espère que ce sera vite mis en place
77	24/05/2023 22:58:51	24/05/2023 23:06:18	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Voie verte (variante n°2)	Je ne comprends pas là questipn
78	25/05/2023 09:02:40	25/05/2023 09:10:46	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Étant résidente hors agglomération mon choix se porte sur le scénario 1 qui sépare les piétons des vélos plus prudent
79	25/05/2023 09:09:50	25/05/2023 09:12:04	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	il est important m'aménager cet axe de communication

80	25/05/2023 09:32:11	25/05/2023 09:35:35	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Pistes cyclables unidirectionnelles (variante n°3)	La Planète est d'accord avec ce projet ! Merci à vous Les Dynamos !
81	25/05/2023 09:51:52	25/05/2023 09:53:21	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Merci pour votre travail !
82	25/05/2023 09:47:09	25/05/2023 09:56:03	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Suite à concertation avec l'association des Dynamos, je copie leur proposition, que je partage en tous points : la meilleure option est celle du SCENARIO 1, une piste cyclable bidirectionnelle côté mer, conçue et réalisée en conformité avec les règles techniques et recommandations du Cerema en matière de cyclabilité. L'option de la voie verte est à éviter, car elle mettra en insécurité autant les piétons que les cyclistes du fait des conflits d'usage liés à l'absence de séparation des flux et à l'importance de la fréquentation
83	25/05/2023 09:47:57	25/05/2023 09:56:51	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Suite à concertation avec l'association des Dynamos, je copie leur proposition, que je partage en tous points : la meilleure option est celle du SCENARIO 1, une piste cyclable bidirectionnelle côté mer, conçue et réalisée en conformité avec les règles techniques et recommandations du Cerema en matière de cyclabilité. L'option de la voie verte est à éviter, car elle mettra en insécurité autant les piétons que les cyclistes du fait des conflits d'usage liés à l'absence de séparation des flux et à l'importance de la fréquentation
84	25/05/2023 16:26:58	25/05/2023 16:29:32	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Urgent vu la circulation
85	26/05/2023 08:14:45	26/05/2023 08:27:46	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	La meilleure option est celle du SCENARIO 1, une piste cyclable bidirectionnelle côté mer, conçue et réalisée en conformité avec les règles techniques et recommandations du Cerema en matière de cyclabilité. L'option de la voie verte est à éviter, car elle mettra en insécurité autant les piétons que les cyclistes du fait des conflits d'usage liés à l'absence de séparation des flux et à l'importance de la fréquentation.

86	26/05/2023 10:18:06	26/05/2023 10:20:41	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Suite à concertation avec l'association des Dynamos, je copie leur proposition, que je partage en tous points : la meilleure option est celle du SCENARIO 1, une piste cyclable bidirectionnelle côté mer, conçue et réalisée en conformité avec les règles techniques et recommandations du Cerema en matière de cyclabilité. L'option de la voie verte est à éviter, car elle mettra en insécurité autant les piétons que les cyclistes du fait des conflits d'usage liés à l'absence de séparation des flux et à l'importance de la fréquentation.
87	26/05/2023 18:38:46	26/05/2023 18:52:56	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);	plutôt favorable	Voie verte (variante n°2)	Résidant à La Ciotat et travaillant à Saint-Cyr, j'étais un usager de la ligne 8001 jusqu'à la suppression du départ de 8h de La Ciotat. Je fais maintenant le trajet à vélo mais je me retrouve souvent à préférer télétravailler, surtout l'hiver, non pas à cause des températures plus fraiches mais de l'absence de luminosité, ajoutée à des véhicules parfois pressés quand la route est vide, qui rendent le trajet peu rassurant. Une voie verte séparée des voies de voiture serait un aménagement bien plus confortable et pas seulement en hiver. Devoir traverser la route une fois me semble un moindre mal par rapport à rouler à côté des voitures qui n'ont pas toutes conscience de la limitation de vitesse. Je suis ravi de voir qu'un projet de piste cyclable sur ce tronçon voit le jour !
88	28/05/2023 22:43:49	28/05/2023 22:45:45	vous êtes habitant de la commune;vous êtes usager de la section étudiée et vous privilégiez les modes doux (vélo, piéton, transports collectifs, trottinette etc);vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	Une piste cyclable bidirectionnelle me parait la solution la plus sûre.
89	28/05/2023 22:45:55	28/05/2023 22:47:35	vous êtes usager de la section étudiée (modes doux et automobile);	plutôt favorable	Piste cyclable bidirectionnelle (variante n°1)	la piste cyclable bidirectionnelle est la plus sûre pour les cyclistes et les automobilistes.

4.2. CONTRIBUTIONS DU REGISTRE PAPIER

Registre d'enquête publique
ouvert le lundi 24 avril 2023
par Georges MUSCAT - Chef du SET 2
à la Direction des Routes et des Ports du
Département des Bouches du Rhône

Le Chef du S.E.T 2
G. MUSCAT

24/04/2023 [redacted], Particulier de la Ciotat.

* Préférence pour le scénario "BIDIRECTIONNEL + trottoirs".
* Limiter au maximum le stationnement des véhicules pour proposer des scénarios d'utilisation des transports en communs concertés. (1 seule voie de stationnt ~~protégé~~)
* Etudier avec d'autres services du département 13 la possibilité de créer une piste bidirectionnelle en route partagée entre la gare de la Ciotat et St Cyr en bordure de voie de chemin de fer / autoroute qui récupère le chemin de St Antoine.

24/04/2023 [redacted], habitant LA CIOTAT

Préférence pour l'option 1, piste bidirectionnelle, séparant clairement espace cyclable et piétonnier.

J'aurais aimé connaître les aménagements prévus aux carrefours, qui présentent un danger important pour les cyclistes.

Une variante via Arène Cros et le bord de mer du Liouquet n'est-elle pas envisageable ? offrant un parcours plus apaisé, pour partie éloigné de la circulation automobile ?

[redacted]

25/04/2023 [redacted], habitante de La Ciotat

Préférence pour la voie verte. Elle serait comme un nouveau tronçon de la voie douce (On pourrait même envisager une liaison entre ces 2 voies ?!). La voie douce a montré en effet que les cyclistes

2 et piétons réussissent à bien partager l'espace de circulation. Une telle figuration permet en outre de davantage végétaliser l'axe de circulation piétons / cyclistes (donc offrir plus d'ombre, un espace de biodiversité avec une vie des insectes et autres). Les aménagements (bancs, poubelles, point de vue sur la mer, ...) seraient facilement mis en partage entre cycliste et piétons.

[redacted] CIQ St Marguerite-[redacted] quartiers

Ma préférence se fait sur la variante 1 (ou la 3) mais par la variante 2. En effet, on a pu constater sur la voie douce que le mélange des genres entre piétons et vélos pose problème, surtout avec les VAE ou les trottinettes électriques qui se déplacent rapidement.

Bien cordialement [redacted]

[redacted] CIQ Jas Saïte

Je suis favorable au scénario 3

[redacted] - LA CIOTAT

TRONCON 3 - Scénario 2.

La bande végétale sépare les vélos des véhicules.

[redacted] Av Comte Concon La Ciotat

Je suis favorable au tronçon 3 et scénario 2.
J'emprunte souvent cette route à vélo et je la trouve dangereuse compte tenu de la circulation et de la proximité de certains chauffards. Ce projet est une très bonne idée.

Piste cyclable très réduite, dangereuse et incompatible avec la circulation routière ; par contre les pistes cyclables devront Century est occupé par le stationnement des motos !

[redacted]

Favorable au tronçon 1 scénario 1 habitant le quartier Fontsainte. / Tronçon 2 à 3 = scénario 3

[redacted]

Voie verte

28/04/2023 Je suis favorable à la création d'1 voie verte sur les 3 tronçons.
Elle ferait la continuité avec la voie douce déjà existante sur la Ciotat et en cours de création sur Saint Cyr.
Plus de végétaux / arbres pour absorber les polluants de la circulation et ajouter de la biodiversité.
Plus d'ombrage et une expérience "usagers" optimisée.

[redacted]

Habitant à la Baie des Anges, je trouve que la voie verte est un excellent moyen de désenclaver ma résidence et le camping, en permettant de relier La Ciotat à St Cyr.
Très bonne idée, et de loin la plus économique.

[redacted]

4

Mme M [redacted] habitant à Le Global.

Le scenario 2 : Voie verte nous paraît être le meilleur choix.

[redacted] LA BAIE DES ANGES

Je pense que dans le cadre d'un nouveau de la Route il serait souhaitable de prévoir la mise en place d'un rond Point au niveau de la sortie Baie Des Anges - CAP Mouret RD 6. Cela éviterait aux gens de venir Tourner au Rond Point ST JEAN pour aller aux Criques - et cela décongestionnerait le bord de mer

Mr [redacted]

Creation
1 Rond Point de la baie des anges
4 la corniche

Utilisant régulièrement ce parcours pour mes sorties vélo, je préfère les 2 voies cyclables à sens unique (accidents possibles si double sens) Sinon il me faudra utiliser la voie des voitures. Et sur la zone intermédiaire, pourquoi des places de stationnement des 2 côtés ... Un seul côté suffirait.

3/5/23

[redacted]

Mme [redacted] 3/5/2023

Projet intéressant mais Quid du Carrefour Fontsainte et de son feu Tricolore !!! Habitante de la Rue du Bazinet, aucun autre moyen d'éviter ce carrefour très dangereux et surpeuplé !

[redacted]

[redacted] passage Arène Cros
la Ciotat -

Actuellement une maison à 99 mètres de cette route et proche du tunnel allant du passage arène Cros à Aldi.
Le bruit des voitures y est infernal.
De ce fait je préfère pour ce Tronçon 2 le Scénario 1
Mais surtout je demande un revêtement acoustique. et de réaménager la route de la corniche Arène Cros. pour que les voitures allant vers St Cyr ne soient pas obligées de repasser sous le tunnel du fait de l'effondrement de la chaussée - [redacted]

PS il serait aussi efficace d'installer un contrôle de vitesse du niveau de l'ancien Stop in Provence.

Je préfère -
Tronçon n°2 Zone intermédiaire
Scénario n°3 pistes cyclables
voies directionnelles - et trottoirs
+ gare routière - (revêtement acoustique)
[redacted] - des hauteurs de ponts/arcades -

4/5/2023 Mme [redacted] - Tennis de Bouquet.

Je suis favorable au scénario 3 qui me paraît le plus sécurisant pour les usagers piétons et cyclistes. J'ajoute que l'on pourrait en profiter pour aménager un revêtement acoustique sachant que les limites diabcls ne sont pas respectés au contrôles. Il faut absolument qu'un radar soit mis en place entre Fontsainte et Verdon car les 50 sont rarement respectés.

04/05/2023 M. [redacted], Av. de Fontsainte.

- Plutôt favorable au scénario n°3 = 2 pistes unidirectionnelles; qui présente l'avantage de la cohérence avec les infrastructures déjà existantes un St Cyp / Mer. Plus = sens unidirectionnel, qui est plus sécurisant, dans l'hypothèse de vitesses qui peuvent être élevées (descente non négligeable); ou de différentiels de vitesse entre utilisateurs. Ce scénario, par ailleurs, n'entraîne pas de traversée de voie par les cyclistes. Il propose les pistes des cyclistes, ce qui semble plus adapté aux usages (ex: pistes jugées aux croisements). Il propose aussi, et surtout, cyclistes électriques. Il faudra à terme, selon la situation, à plus beaucoup plus problématique, des avenues Mireille et de Fontsainte, très dangereuses.

5/05/2023 M. [redacted] Président CIQ Fontvieille

Favorable au scénario 3 sur les 3 tronçons.

Remarque: Lors de la réunion précédente pour la présentation des PLM, nous avions évoqué la création d'un Rond point à la verticale de la Baie des Anges.

Avec vos échanges de cette demande d'accès à la Baie des Anges. Est-ce que la RD 559 est non prévue pour Arène ces, ce qui l'éloignerait cette contrainte (et la nécessité).

→ Rond point nécessaire de la Buse Chinoise à l'entrée de la Ciotat.

05/05/23. d[redacted] VICE PRESIDENT CIA FONTSAINTE
le Scenario N°3 et A mon avis le plus sensé sur les trois français.

05/05/23. Cie La Ciotat Nord [redacted]

* Le Scenario 1 nous semble plus adapté.
+ d'avantages et - d'inconvénients.
+ Préservation biodiversité et préservation de la nature en ville [redacted]

9 Mai 2023
[redacted] Quartier ST JEAN.

- J'espère que l'étude portera depuis Fontsainte jusqu'au rond point des Lecques et ne s'arrêtera pas à la limite des bouches du Rhone

- Etant cycliste le point noir est entre le Rond point des Lecques et celui de la MGEN très dangereux.

- Il faut 2 pistes cyclables distinctes de part et d'autre de la RN 559
donc scénario 3.

* Pour les piétons ils n'emprunteront pas la RN 559 mais les 2 corniches Arenes CROS et Liouquet ⇒

⇒ Demander l'avis aux clubs de Vélo
⇒ Faire le raccordement avec le département du VAR
- SURPRIS par la longueur de la phase administrative l'enquête publique pourrait être déclée en amont ~~de~~ fin 2023. Pourquoi attendre 1 an après l'enquête publique pour démarrer les études de détails

Le planning pour être raccourci.

* Re marques Générales :

Sur les panneaux on ne sait pas qui este le maître d'ouvrage !

[redacted] M. du Cigale-
membre CA CIQ Fontsainte.
Favorable au scénario 3 sur tous les
tronçons + rond-point à la hauteur de Aldi.

[redacted]

DEJA, MERCI POUR CE PROJET QUI S'AVERE INDISPENSABLE.
EST-IL PREVU UNE SECURISATION POUR LES "CAMPEURS" TRAVERSANT LA ROUTE POUR SE RENDRE A LA PLAGE DU MOUGNET ?
EN QUALITE DE PIETON, LE SENARIO 2 ME SEMBLE LE PLUS PROBANT, MAIS LE N° 1, AVEC DES VOIES DEDIEES AUX CYCLISTES ET PIETONS, EST AUSSI INTERESSANT
A CE PROPOS, PEUT-ON ENVISAGER UN REVETEMENT SOUPLE OU SANS GOUDRON, AFIN D'EVITER LES TRAUMATISMES ARTICULAIRES, POUR LES INNOMBRABLES COUREURS, JOGGERS, QUI UTILISERONT CE PARCOURS. (ALORS QUE L'ALLER-RETOUR SUR LA VOIE DOUCE, EN COURANT, EST TRES IMPACTANT)
INSTALLATION SUPPLEMENTAIRE DE RADARS PEDAGOGIQUES.
CONNEXION AVEC ST CYR A PREVOIR.

11/V/2023

[redacted]

[redacted] impasse des Falaises à la Cadrat-9

Préférence pour le scénario n°1 piste bidirectionnelle avec trottoirs ; l'idéal serait de prolonger cette piste, sans interruption jusqu'à Figueirolles.

[redacted] 12/5/2023

[redacted] 6 Impasse des Falaises à la Cadrat

Préférence pour le scénario n°1.
piste bidirectionnelle avec trottoirs.

[redacted] 12/05/2023

La création d'une piste cyclable est en effet indispensable. Il est important aussi que tous ceux qui empruntent cette route se sentent sécurisés.

Or la seule route qui paraît intéressante à priori ne permettrait pas aux pistons d'être suffisamment protégés surtout si la circulation des vélos s'intensifie à l'avenir. (Un trait au sol ne serait pas suffisant pour marquer la séparation !)

(Les 3) Ce projet ne dit rien sur l'aménagement du "Carrefour de Fontsainte" qui représente aujourd'hui des dangers en trop peu de sécurité pour les automobilistes riverains qui accèdent à la route depuis les impasses perpendiculaires à celle-ci.

Projet 1 - Projet 2 - Plutôt étonnant de matérialiser sur ce schéma les pistons circulant entre vélos et voitures - (?) : dangereux !

Projet 3 Il serait intéressant de pouvoir construire une séparation, haie végétale, entre les voies de circulation voitures, (les deux sens), pour plus de sécurité. Pour ce faire il faut peut-être limiter le nombre de places de stationnement.

[redacted] (Impasse Cadrat)

Préférence Scénario N° (1)

Mais que ceci ne fasse vous oublier les problèmes de Sécurité piéton de l'Avenue de la gare et du Boulevard LAVAUX -- Faut il attendre un accident pour faire bouger les choses ?? ---

On est passée les pompiers de campagne de la mairie de faire un sens unique + piste cyclable + trottoir Boulevard Lavaux ?! !!

[redacted]

Préférence Scénario n°2

Merci de faire le nécessaire pour réduire la vitesse des motos et autos sur ce tronçon, le bruit des moteurs "monte" jusqu'en haut de la Baie des Anges ! avec des réactions de "chat de gouttière" quand on pense aux terribles conséquences que cela engendrerait.

[redacted]

La Baie des Anges

C'est très bien de s'préoccuper de cet aménagement mais il faudrait aussi penser à satisfaire la réfection de la corniche d'Aix les Bains pour éviter une circulation permanente de véhicules qui doivent emprunter cette voie pour se rendre dans le quartier d'Aix les Bains depuis l'échangeur de la route. Pourquoi ne pas se servir de cette corniche pour relier un vis à vis ?

Message pour la Mairie : Merci de penser à aménager le tronçon St Jean - Fontsainte Actuellement trottoirs inexistants et dangereux.

[redacted]

Ma préférence va pour le Scénario N°1 avec une diminution de la vitesse pour la sécurité et les bruits de la route.

Habitant le tronçon St Jean Fontsainte, serait-il possible d'obtenir :

- la réfection du Trottoir côté terre : bien qu'étroit on pourrait mieux marcher sécuritaire sur un sol plan.
- faire un "enrobé phonique" de la route afin d'amortir les bruits "montants"
- et limiter la vitesse grâce à des radars routiers -

[redacted] Av. de Fontsainte.

12

22 mai 2023 Bonjour,

Merci pour cette consultation. J'utilise cette Route tous les jours pour aller travailler au Beausset. Je suis ravie que les travaux feront ralentir les voitures. Très étonnée des chiffres si bas d'excès de vitesse = tous les jours je me fais dépasser au niveau des campings par des chauffards mécontents de mes 50 km/h.

J'opterais pour les 3 tronçons pour le scénario 2 même si en campagne (tronçon 3) le partage sera difficile avec les cyclistes de Route et leur peloton - peut-être scénario 3 pour ce tronçon - -

La végétalisation me paraît également des plus importante en ces temps de Changement climatique

Merci [redacted]

[redacted]

[redacted] Passage Avenue Gros
Corniche Avenue Gros 13000 LA CIOTAT

Donc choix est le scénario 1

23 mai 2023,

Quelque soit le projet, je vous invite à mener une réflexion sur le maintien et l'accroissement de la biodiversité (faune, flore) avec ce projet. Jachères fleuries, zones humides à créer ou préserver, mise en place de nichoirs, d'hôtels à chauves souris, de limiter l'éclairage artificiel nocturne, de réaliser des crapauducs, et corridors ~~pour~~ souterrains pour animaux type hérissons - -

La recherche de la sécurité du cycliste doit être aussi une nécessité. Trop d'accidents se sont produits. Une vraie continuité cycliste avec les axes existants et futurs doit être recherchée.

L'esprit du scenario 3 doit être recherché :

Séparation des 3 modes (piéton, vélo, voiture) mais il faut sécuriser bien plus les limites de voies, car un simple ravinage, tapentinage ou même petit trottoir, sera mordu par les voitures et camionettes. (Voir l'exemple du nouveau rond-point bas L. Crozet / Riselet, qui est "piétiné" par les véhicules, les traces noires au sol témoignent de ce passage).

Idée pour le scénario 3 :

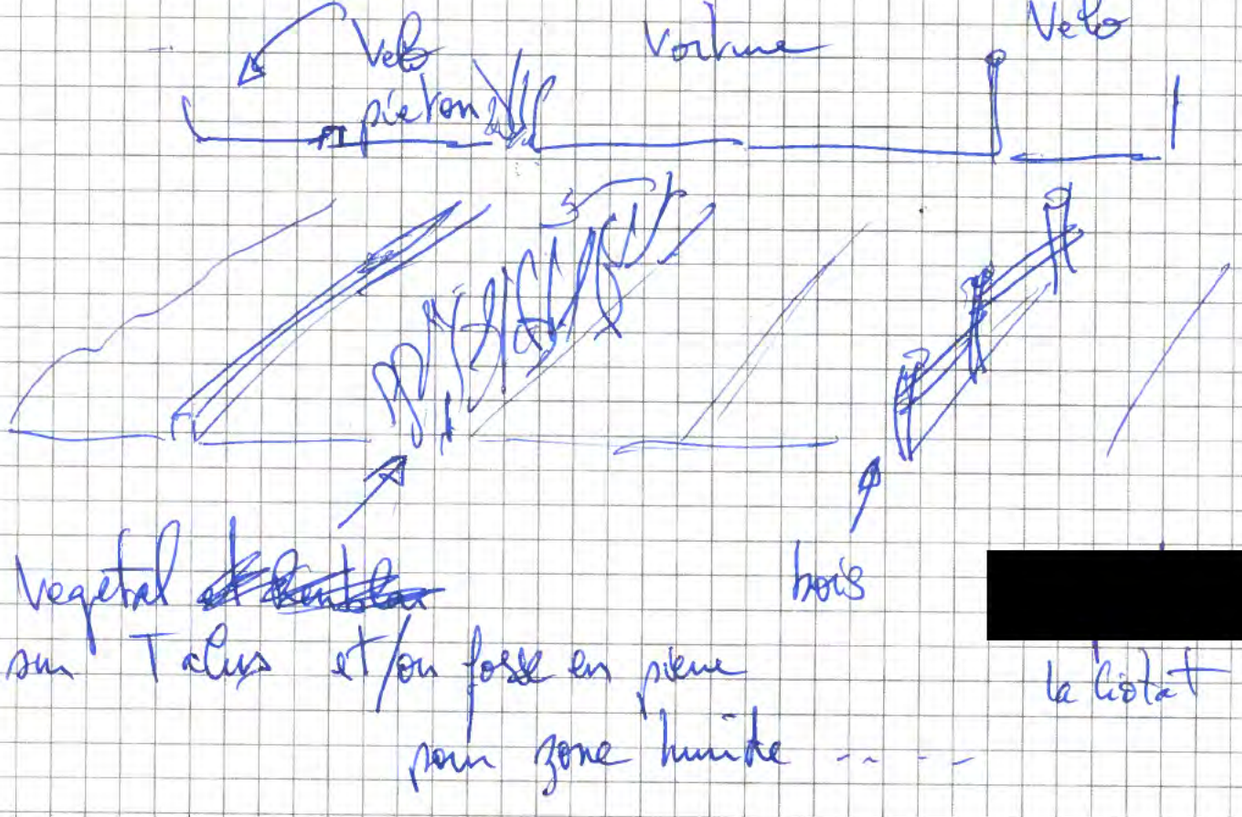

sur Talus et/ou fosse en pleine pour zone humide

23/05/23. Ce tronçon est une entrée de ville !

Ce tronçon routier faisant l'objet d'un aménagement afin d'y incorporer des modes doux et de créer une continuité avec la commune voisine est très bien. Cependant il faut prendre en compte que le tronçon étant de 3 Km est plutôt destiné à des déplacements de longue distance et pas de balade à pied. Par contre pour la sécurité il serait préférable de séparer les piétons des vélos par une bordure. La gestion des interfaces, comme par exemple les ronds points, est plus facile avec l'aménagement d'une piste bidirectionnelle et des traversées ponctuelles. ~~Il ne faut pas se~~ Il serait plus qualitatif de ne pas reproduire le système routier avec de part et d'autre : trottoir, voirie, stationnement, bande cyclable mais regrouper (une répartition) les déplacements modes doux côte à côte avec un aménagement paysager pour amener de l'ombre. Ainsi je choisis la variante 1.

[redacted]

23/05/23

Ce tronçon est extrêmement bruyant et habitant à 5 m du bord de la chaussée (si passage d'une Cros) je combattrais vivement qu'en plus d'un revêtement Acoustique il soit mis en place un talus végétalisé ce qui réduit la diffusion du bruit des moteurs et améliorera la sécurité des piétons dans tous les cas [redacted] voir doc annexé (A)

[redacted]

15

A

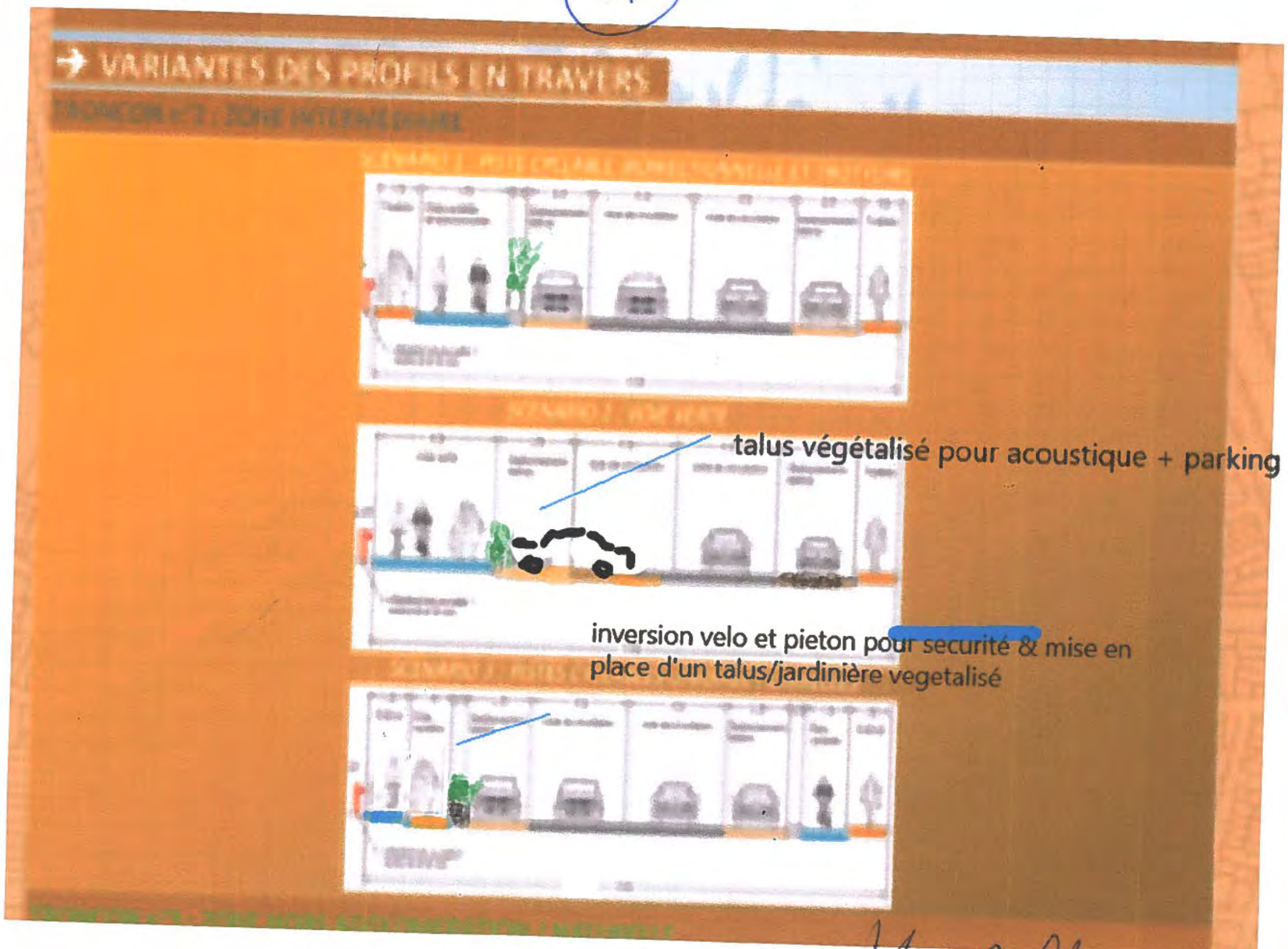

[redacted]

23/05/23

[redacted] Passage Arene Gros —

[redacted]

le 24 Mai 2023

[redacted] Mr de Fontmarie le Ciotat

Votre projet est très bien, mais il n'est pas dans le continuité d'un tracé des plages St Jean vers les Lecques.

Veuillez lire la lettre ci-contre expédiée le 22/7/82 et qui est restée sans réponse.

[redacted]

le 25 Mai 2023 [redacted] Route de Toulon la Ciotat

* la réduction de vitesse me paraît capitale (50 km/h + radar si possible de 30-c)
* Aménagement du trottoir réduisant le bruit de roulement
* au [redacted] nous avons une conduite d'évacuation des eaux de la route qui se jette sur notre terrain. A supprimer. Système de drainage adapté
* Inondation par l'eau de la chaussée sur notre terrain. réalisation d'un drainage adéquat.
* Compte tenu de la présence de notre portail sur la route, il est important de réserver un espace suffisamment large devant ce portail, notamment facilitant le stationnement d'une ambulance. ~~notamment~~ (âge. pathologie)
* Côté mer (en allant vers la Ciotat) il existe 6 villas qui ~~ne~~ peuvent se brancher sur le réseau eaux usées municipal qui se trouve de l'autre côté de la voie. Ne peut on pas en profiter pour faire un drainage côté mer et une traversée de la route qui rejoindrait le réseau en place

Merci

[redacted]
[redacted] Avenue de Fontsainte
13600 LA CIOTAT

de LA CIOTAT

Madame la Maire

Hôtel de ville
13600 LA CIOTAT

Madame la Maire,

J'ai vainement essayé d'obtenir un rendez vous avec l'adjoint délégué à la police municipale et aux arrêtés de circulation,
pour l'informer du danger que représente notre sortie en voiture pour prendre l'avenue de Fonsainte.
Nous sommes obligés de présenter lentement le devant de notre voiture pour traverser le trottoir afin d'avoir de la visibilité.
C'est à ce moment là que des cyclistes (ou trottinettes) arrivent un peu trop vite et risque d'être renversés (j'en ai vu rouler sur une seule roue !) même des enfants suivis de leurs parents, les enfants en premiers !
Depuis le centre ville jusqu'à l'extrémité de la commune en direction de Saint Cyr, seule l'avenue de Fontsainte n'est pas sécurisée
pour ces activités sportives et tous les riverains de cette portion de route sont concernés.
Le code de la route interdit le passage des deux roues sur les trottoirs mais par où peuvent ils passer sur cette petite portion de leur itinéraire ? Faut-il faire des marquages au sol ou mettre des panneaux d'interdiction ? je ne suis pas compétent en la matière mais
en cas d'accident grave, à qui la faute ?
Une réponse de vos services me serait agréable.
Veuillez agréer, madame la Maire , mes respectueuses salutations.

[redacted]

La Ciotat le 22 Juillet 2022

[redacted]

18

24/05/23

Choix : Scenario 1 avec 1 voie végétale tout du long

Ce projet ne doit-il pas s'inscrire dans une réflexion plus globale (à présenter aux citoyens par la même occasion) sur comment diminuer le trafic routier, développer un système de navette par ex, je suis un peu consternée de lire que le 1er avantage noté sur les supports est le stationnement !

On avancera pas tant qu'on continuera de penser qu'il nous faut rien changer, seulement faire des 'petits aménagements' qui ne demandent finalement aucune remise en question -

Je rejoins également l'autre personne qui note l'importance d'intégrer dans tout projet d'urbanisme la place du vivant !

En l'occurrence, j'ai un peu l'impression qu'on me demande si je préfère la fourchette à droite ou à gauche mais en évitant soigneusement de parler de ce qu'il y a dans l'assiette !

[redacted]

24/05/23

Choix n° 3.
Voie unidirectionnelle cyclable.

Ceci dit, je ne vois aucune nécessité de modifier l'existant. Je préférerai que mes impôts soient utilisés autre part. Gardons l'authenticité de notre ville.

[redacted]

24/05/23

Me semble plus adapté le scénario 2 voie Verte qui permet de mettre plus en sécurité les piétons/cyclistes qui fonctionnent ensemble de manière apaisée.
Par contre le carrefour de Fonsvinte devra être remanié dans le même esprit car il y a eu 1 cycliste tué en 2022.

[redacted]

24/07/2023.

Choix ~~SCÉNARIO~~ 1
A chacun son espace et option où la chaussée pour véhicule est la plus réduite. Ce qui limitera la vitesse. Très, trop excessive sur ce tronçon.

[redacted]

20

Le 25/05/2023 - [redacted]
habitant la C.O.T.A.

Choix n° 1 -

En espérant que les travaux d'aménagement prendront en compte tous les réseaux de distribution.

Exemple entre la baie des Anges et FONTSAINTE, il n'existe pas de réseaux de l'assainissement collectif à partir du numéro 485 route de TOULON.

Plusieurs villas ne sont pas raccordées à l'assainissement collectif.

Donc par conséquent il serait judicieux de profiter d'aménager la RD559 pour résoudre le manque de réseaux de raccordement sur l'assainissement collectif.

Merci bien de votre compréhension Mesdames, Messieurs les délégués.

[redacted]

25 mai 2023

[redacted]

Habitant la Ciotat

Usager de la RD 559 en voiture et en vélo.

- Le partage des voies n'est jamais une solution, il génère, par définition, des conflits d'usage. Voir, à ce propos, l'usage des "pistes cyclables" peintes sur les trottoirs de nos villes; les cyclistes n'y trouvant pas leur place et les piétons sont gênés/effrayés par les cycles.

J'opterais donc pour le scénario n°3, au nom de la sécurité des cyclistes et des piétons.

Cette concertation très bien présentée (merci) devrait s'inscrire dans un projet plus global et responsable de développement des transports en commun entre St-Cyr et La Ciotat.

N'oubliez pas la végétalisation par arbres nécessaire à l'adaptation au réchauffement climatique.

[redacted]

4.3. CONTRIBUTIONS REÇUES PAR MAIL

Envoyé : mercredi 26 avril 2023 14:21
À : ROUTES <routes@departement13.fr>
Objet : RD559 – La Ciotat. Aménagement entre le carrefour de Fontsainte et le Var

Madame, Monsieur,

J'ai été informé du projet d'aménagement de la RD559 entre le carrefour de Fontsainte et le Var.

Étant moi-même riverain de la RD559 puisqu' habitant au [redacted] avenue du Baguier, j'ai examiné attentivement vos panneaux de présentation qui proposent les différents scénarios possibles.
J'ai une préférence pour le scénario numéro 1, car il offre une plus grande sécurité pour les cyclistes et les piétons et mettra également à disposition des automobilistes plus de places de stationnement que dans les scénarios 2 et 3.

Je profite du fait que nous soyons au tout début du projet pour vous soumettre une proposition : serait-il possible d'installer un mur anti-bruit dans la zone urbaine du tracé et en particulier aux abords de notre résidence composée de 3 bâtiments située près du feu tricolore précédant le carrefour de Fontsainte, dans le sens Saint-Cyr->La Ciotat ?
Comme vous le soulignez vous-même dans votre présentation, l'axe de la RD559 est très empruntée et les nuisances sonores sont un gros problème pour les habitants de notre copropriété.

Je vous remercie par avance pour votre retour.

Bon après-midi.
Bien cordialement,
[redacted]

Envoyé : mercredi 3 mai 2023 09:36
À : ROUTES <routes@departement13.fr>
Objet : RE: RD559 – La Ciotat. Aménagement entre le carrefour de Fontsainte et le Var

Bjr, Je voulais dire scénario 1 ou 2 (sans préférence pour l'un ou l'autre)

From:
Sent: Tuesday, May 2, 2023 8:08 PM
To: routes@departement13.fr
Subject: RE: RD559 – La Ciotat. Aménagement entre le carrefour de Fontsainte et le Var

Bonjour,

Merci pour le lien vers les panneaux de présentation du projet d'aménagement de la RD559 entre le carrefour de Fontsainte et le Var.

Aussi, mon avis serait de s'orienter vers le scénario 1 pour la meilleure sécurité des piétons vu le nombre de voitures souligné.

Je voulais insister qu'une **isolation phonique** serait bienvenue pour la portion urbaine. En effet, j'habite dans la résidence parc Chantebrise (les 3 bâtiments située près du feu tricolore précédant le carrefour de Fontsainte, dans le sens Saint-Cyr->La Ciotat.

J'avais en tête un goudron phonique pour atténuer le bruit car je dois reconnaître que vu le nombre de voiture qui transite devant chez nous qu'il nous est impossible de vivre les fenêtres ouvertes.

Merci d'en prendre compte dans vos discussion.

Quand pensez-vous savoir quel scénario sera choisi et si vous vous orienterez cers un goudron phonique ou pas ?

Bonne journée,

Bien cdlmnt,
[redacted]

Envoyé : mardi 2 mai 2023 20:33
À : ROUTES <routes@departement13.fr>
Objet : Consultation citoyenne

Bjr madame monsieur,
Je vous contacte dans le cadre de la consultation citoyenne par rapport à la réfection de la route entre fontsainte et le var.
En effet, jai a vous souligner ma préférence pour le scénario 1. En effet cela me paraît plus sûr pour les piétons que je suis régulièrement.
Habitant dans la residence Eden Roc, je suis chaque jour en contact avec les nuisances sonores que je qualifierai de perturbant et qui m empêché de profiter de ma terrasse, c est pourquoi si je peux me permettre, j'aimerai vous demander d inclure dans votre projet du gonfron phonique dans la portion urbaine
Merci pour votre retour,
Bien à vous,
[redacted]

Envoyé : mercredi 3 mai 2023 18:44
À : ROUTES <routes@departement13.fr>
Objet : Concertation RD559 – La Ciotat. Aménagement entre le carrefour de Fontsainte et le Var

Bonjour

Ciotadens, nous résidons dans le quartier de Bucelle mais nous empruntons très régulièrement (plusieurs fois par semaine) la RD559 pour nous rendre dans le Var en utilisant soit les vélos soit la voiture.

Pour nous, ce n'est pas l'endroit le plus sensible pour la circulation à La Ciotat.

Ceci dit, nous avons soigneusement consulté les panneaux mis à notre disposition par le Département pour la consultation publique.
Nous sommes ravis de pouvoir participer sans avoir à bouger de chez nous grâce à la consultation en ligne et la contribution par email.

Selon nous et l'usage que nous faisons de cette portion de route, nous préférons le scénario 3 (pistes cyclables unidirectionnelles de part et d'autres de la chaussée) pour les 3 tronçons. Cette solution est beaucoup plus sécuritaire pour les piétons et les cyclistes.

Remarques additionnelles :
La création d'un rond-point à la place du carrefour actuel de Fonsainte permettrait de fluidifier la circulation hiver comme été.
Un tarif identique sur le grand péage de La Ciotat et le péage d'entrée à La Ciotat permettrait également de réduire la circulation sur la RD559.

Merci de nous consulter.
[redacted]

Envoyé : vendredi 5 mai 2023 17:07
À : ROUTES <routes@departement13.fr>
Objet : Consultation projet d'aménagement,

Madame le Maire,

Je vous écris en tant qu'habitant du quartier de Fontsainte à La Ciotat pour exprimer mes préoccupations concernant la sécurité des cyclistes dans notre quartier. Je suis convaincu qu'il est crucial d'installer une piste cyclable des deux côtés de la route pour améliorer la sécurité des usagers de la route, notamment des cyclistes.

Actuellement, la circulation sur la départementale est dense et les automobilistes ont souvent tendance à rouler rapidement, ce qui crée un danger pour les cyclistes qui doivent partager la route avec eux. De plus, de nombreux enfants se déplacent à vélo pour se rendre à l'école ou pour jouer dans le quartier, et leur sécurité doit être une priorité absolue`

Une piste cyclable des deux côtés de la route permettrait aux cyclistes de circuler en toute sécurité sans craindre d'être percutés par des voitures.

Pratiquant le footing je suis certain que cela favoriserait la pratique de ce sport jusque alors impossible sur cette portion pourtant très jolie grâce à sa vue et les pins en bordure.

Je suis convaincu que l'installation d'une piste cyclable dans notre quartier est un investissement judicieux qui améliorera la sécurité et le bien-être de tous les

résidents. J'espère que vous prendrez en compte ma demande et que vous agirez rapidement pour améliorer la sécurité routière dans notre quartier.

Je vous fais donc part de mon choix pour le scénario 3 prévu dans le projet d'aménagement

Je vous remercie de votre attention et de votre engagement envers la sécurité des résidents de notre ville.

Cordialement,
[redacted]

Envoyé : mardi 9 mai 2023 10:04
À : ROUTES <routes@departement13.fr>
Objet : RD559 – La Ciotat. Aménagement entre le carrefour de Fontsainte et le Var

Bonjour,

Je suis une résidente de La Ciotat et je pratique souvent le vélo et la course à pied. Je suis préoccupée par la sécurité des cyclistes et des piétons qui empruntent la route entre le carrefour de Fontsainte et le Var. Je demande donc l'installation d'une piste cyclable de chaque côté de la route pour améliorer la sécurité des usagers de la route.

Je choisis donc le scénario 3 de votre projet

Merci pour votre considération.

Cordialement,

[redacted]

Envoyé : dimanche 14 mai 2023 15:59
À : ROUTES <routes@departement13.fr>
Objet : avis de concertation publique RD559

[redacted] Allée Louis Benet - 13600 LA CIOTAT
Je suis donc concernée par ce projet

JE CHOISIS **LE SCENARIO 3**

C'est bien d'avoir **un trottoir** de chaque côté de la route, une piste cyclable de chaque côté de la route, deux files de voiture de chaque côté d'un terre-plein central, si possible végétalisé.

Cordialement

Envoyé : lundi 15 mai 2023 11:35
À : ROUTES <routes@departement13.fr>
Objet : RD559 – La Ciotat. Aménagement entre le carrefour de Fontsainte et le Var

Bonjour Madame, Monsieur.

Je suis [redacted] , copropriétaire de la résidence CHANTEBRISE , habitant au 64 Avenue du Baguier.
je suis donc très impactée par cette modification de la RD559.
Nos terrasses donnant sur la RN , il est impossible de ne pas entendre le trafic routier important..

Ayant lu votre document avec attention, je voudrais vous informer de mes remarques.

- 1) **L'eau** : Quand il pleut , l'eau déboule à toute allure de l'Avenue du baguier et inonde souvent cette RN.
Votre busage va t-il être assez conséquent pour absorber toute cette eau ?

- 2) **Le bruit** : La circulation sur cette RN produit déjà un seuil élevé de nuisance sonore , sur le premier tronçon, .

Circulent, les voitures , les bus ciotabus 40 , les cars scolaires pour saint cyr avec leur propres arrêts, les camions, les motos ..... et cela à toutes heures du jour et de la nuit.
Or vous voulez nous rajouter des stationnements de chaque coté! Ce qui veut dire que vous supprimez les arrets des bus ?
Ces stationnements vont engendrer des décibels supplémentaires et un ralentissement du flux de voitures .

C'est déjà assez compliqué en période estivale pour circuler de Saint jean à Fontsainte, alors avec cela en plus, plus personne ne circulera et klaxonnera !!

- 3) **L'utilisation du busage** : si j'ai bien compris vos scenarios, vous couvrez le caniveau qui nous protège de la route.
A l'heure actuelle, nous avons un mur de clôture surmonté d'un grillage et le caniveau qui nous éloigne de la route .
Vous allez donc faire passer dessus des cyclistes ou des piétons, ce qui va forcement générer des décibels supplémentaires.
Cela va aussi nuire à notre sécurité et notre tranquillité.

C'est pourquoi, je vous demande d'intégrer dans votre projet la **pose d'un mur antibruit tout le long de notre copropriété**.
afin de nous isoler surtout du bruit mais aussi des curieux .

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Respectueusement
[redacted]

Envoyé : lundi 15 mai 2023 20:59
À : ROUTES <routes@departement13.fr>
Objet : participation à la concertation sur le projet deréaménagement de la RD 559

Résidant chemin de Saint-Antoine, cycliste régulier sur ce tronçon, souvent en compagnie de ma famille, j'accueille avec un vif intérêt les projets de réaménagement de la rd 559.

Ma préférence va au scénario 3 (pistes unidirectionnelles de chaque côté de la chaussée) pour des raisons de sécurité et de continuité. Certes, il convient moins aux piétons, mais ceux-ci sont extrêmement rares, notamment entre la baie des anges et le Var.

Quid de la poursuite entre Fontsainte et Saint-Jean, partie la plus dangereuse aujourd'hui pour les vélos?

Dans le cas du scénario 3 et 2 (voie verte) , est-il encore envisageable d'étudier de réserver aux mobilités douces la corniche de la baie des anges entre le carrefour de Fontsainte et le début de la montée plutôt que de les placer sur la route départementale

---

Envoyé : dimanche 21 mai 2023 21:46
À : ROUTES <routes@departement13.fr>
Objet : Aménagement Rd559 et avenue Jean Graille

Madame, Monsieur,

Beaucoup de projets et de réaménagements fleurissent sur La Ciotat: en centre ville, quartier Fontsainte, au parc du Domaine de la Tour et pas plus loin que sur l'avenue Louis Crozet, proche de notre résidence principale.
Je profite donc de vous interpeller concernant la Rd559 puisqu'une concertation publique est ouverte.

Depuis 2018, nous faisons la demande d'un aménagement de l'avenue Jean Graille où nous résidons (au numéro 131, en fin de virage) et nous constatons que rien ne se passe pour nous malheureusement. Si ce n'est plus de circulation, de vitesse, de risques et de gêne au quotidien.
Régulièrement, des accidents de la route se produisent dans notre quartier ou bien sont évités de justesse. En cause la vitesse très souvent. Je vous laisse lire les faits divers. Rien de plus normal sur une longue ligne droite de départementale.
Pour tout vous dire, je suis choquée qu'il n'y ai pas plus de prévention routière sur cet axe périphérique incontournable qui va au centre-ville. Quelques initiatives proche des écoles ont émergé, mais rien de significatif pour faire ralentir les voitures. Sur l'avenue du Puits de Brunet par exemple, sur une zone commerciale très fréquentée, je constate toujours avec

stupéfaction chaque jour depuis des mois l'affichage solaire défectueux censé signaler la vitesse. Rien d'autre n'est fait. Cela démontre quand même bien que la sécurité routière n'est pas au premier plan alors que de plus en plus de familles s'installent dans cette commune dite « familiale », y circulent et traversent. On commence même à voir une saturation du réseau routier mélangeant les voitures, les trottinettes et les vélos. Où sont les ralentisseurs et les pistes cyclables sur ces grandes lignes droites ?

Je profite de vous interpeller car, lors de notre précédente demande sur l'avenue Jean Graille, l'affaire a été classée « sans suite » visiblement et on nous renvoie toujours vers la métropole. On nous oppose par ailleurs l'accès prioritaire des pompiers. Parce que les pompiers doivent passer pour sauver des vies, on met en péril d'autres vies ? Quelle contradiction.
Au final rien n'est fait et le risque grandit même au fur et à mesure alors qu'on prévient. Faut-il attendre plus de morts ? Nos enfants?
Je pensais que l'idée d'une piste cyclable avec un rétrécissement de voie et une re-végétalisation de l'avenue pouvait être une solution dans l'ère du temps. Cette avenue est devenue bien sinistre en 2023, aucune plantation.
Emmanuel Macron annoncé un plan vélo récemment et La Ciotat était même un des sites précurseurs en se positionnant avec la Voie Douce. Profitons de s'inspirer de cette nouvelle dynamique, parce que malheureusement il n'y a pas eu de continuité dans ce projet pour l'instant. C'est bien dommage. Où est la logique de faire du vélo d'un point A à un point B et puis plus rien. Rien de plus accidentogene pour les cyclistes qui oseraient s'aventurer en dehors de la Voie Douce pour aller et venir de leur domicile…

Etant donné qu'un nouveau maire prend le relais, et qu'il sera, j'espère, soucieux du bien être de ses habitants et de sa commune, j'ai espoir que vous saurez cette fois regarder ce dossier de plus près pour amener un peu plus de vie, de nature et de sécurité dans notre quartier situé aux abords des commerces et des écoles.

Cordialement,

[redacted], une maman soucieuse de l'avenir du quartier dans lequel son enfant grandit

Envoyé de mon iPhone

Envoyé : lundi 22 mai 2023 18:00
À : ROUTES <routes@departement13.fr>
Objet : Concertation publique RD559 La Ciotat - avis du SDC les Hauts de Fontsainte

Bonjour,

Je vous écris en tant que Président du Conseil Syndical des Hauts de Fontsainte - Eden Roc. Notre copropriété comprend 570 lots, situés au nord de la RD559 au droit du carrefour d'Arène Cros.

Nous alertons vos services sur la dangerosité de cette route contrairement à ce qu'affirment les documents présentés en mairie.
La vitesse y est excessive et les accidents sont nombreux aux carrefours.

Sans parler des motos et scooters circulant sur la bande d'arrêt d'urgence. Un de nos copropriétaires a été renversé par une moto alors qu'il marchait sur le bas-côté.
La réalisation de trottoirs de chaque côté permettra aux piétons de se rendre à la Baie des Anges et au supermarché Aldi en toute sécurité depuis notre copropriété.

Notre préférence va donc pour la variante n°3 avec les pistes unidirectionnelles de part et d'autre.
Cette solution paraît plus sécuritaire avec une vraie séparation des flux piétonniers et des vélos par rapport à la chaussée.
Elle a également l'avantage d'être compatible avec les aménagements déjà réalisés à Saint Cyr/Mer par le département du Var.

Il est dommage que ce projet de requalification ne prévoit pas en même temps, la réalisation de ronds-points au niveau des carrefours, afin de réduire la vitesse excessive des véhicules.
Le trafic en transit en provenance du Var est important et les automobilistes souvent pressés...

Nous demandons également la réalisation d'un passage pour piéton au droit de la parcelle BN 81 et du Camping afin de protéger la traversée de nos résidents se rendant à la plage de Fontsainte.
Il est essentiel de maintenir un terre-plein central afin de sécuriser la traversée des piétons.

Il est également souhaitable que la "zone Urbaine" de votre étude soit prolongée jusqu'à la Baie des Anges. Cette portion de route est jouxtée par de grosses copropriétés et d'importants lotissements.
Plusieurs projets immobiliers se situent également le long de cette portion qui constitue une véritable "entrée de ville" à mettre en valeur pour La Ciotat.

Sincères salutations
[redacted]
Président du Conseil Syndical des Hauts de Fontsainte - Eden Roc
[redacted]

Envoyé : mardi 23 mai 2023 11:24
À : ROUTES <routes@departement13.fr>
Objet : Aménagement RD559 - Contribution résidence Parc Chantebrise

Madame, Monsieur,

En tant que propriétaires et locataires d'appartements situés dans la résidence du Parc Chantebrise, 64 avenue du Baguier, nous sommes très concernés par le projet d'aménagement de la RD559, car nous bordons le tronçon n° 1-zone urbaine.

Aussi, après étude de votre projet, nous vous adressons ci-joint une contribution commune, signée par les propriétaires et locataires, qui recense, selon nous, les problèmes posés par le futur aménagement et les solutions que nous souhaiterions voir adoptées.
Sont en copie de cette contribution les membres du Conseil Syndical de notre copropriété ainsi que le CIQ de Fontsainte pour information.

Nous vous remercions par avance pour votre retour.

Bonne journée.
Cordialement,
Les propriétaires et locataires du Parc Chantebrise

RD559 – Aménagement entre le carrefour de Fontsainte et le Var
Contribution des résidents du Parc Chantebrise 64 Avenue du Baguier

Madame, Monsieur.

Nous, résidents du Parc Chantebrise 64 Avenue du Baguier, sommes très impactés par l'aménagement de la RD559, car nous bordons le tronçon n° 1 (zone urbaine du projet).
Actuellement, nos terrasses donnant sur la route, il est impossible de ne pas entendre le trafic routier important.
Aussi, ayant lu attentivement votre projet, nous souhaitons vous faire part de nos remarques.

1) Problèmes d'écoulement d'eau
Quand il pleut fortement, l'eau déboule à toute allure de l'Avenue du Baguier et inonde souvent la RD559.
Question : Le busage que vous prévoyez dans tous les scénarios sera-t-il assez conséquent pour absorber toute cette eau ?

2) Problèmes de nuisances sonores
La circulation sur la RD559 produit déjà un seuil élevé de nuisances sonores sur le tronçon n° 1.
Circulent sur cette route les voitures, les bus, les cars scolaires pour Saint-Cyr avec leur propres arrêts, les camions, les motos et tout ceci occasionne des nuisances jour et nuit, au point qu'il est difficile de garder ses fenêtres ouvertes à n'importe quelle heure de la journée et de la nuit.
Par ailleurs, les emplacements à côté des voies de circulation sont utilisées comme voies de secours et permettent, en cas de passage d'un véhicule d'urgence (pompiers, ambulances), aux automobilistes de se déporter sur cette voie pour laisser le passage.
Or, dans tous les scénarios, il est prévu de rajouter des stationnements à coté des voies de circulation, ce qui risque d'engendrer des décibels supplémentaires et un ralentissement du flux de véhicules.
La circulation risque de devenir infernale entre les quartiers de Fontsainte et de Saint-Jean, surtout pendant la période estivale lorsque de nombreux automobilistes voudront utiliser ces stationnements dans le sens Saint-Cyr→La Ciotat à proximité du feu de signalisation, pour aller au bord de mer ou chez les commerçants, par exemple.
Question 1 : Allez-vous réellement implémenter des stationnements à côté des voies de circulation ?
Question 2 : Les pompiers et les services d'urgence sont-ils informés que ces voies de secours vont être transformées en espaces de stationnement ?
Question 3 : Ne craignez vous pas un engorgement du trafic surtout si les automobilistes font des manœuvres sur les voies de circulation (marches arrière, créneaux, etc ...) pour pouvoir stationner ?
Question 4 : Dans tous les scénarios, prévoyez vous de remplacer l'arrêt de bus côté sud et les places de stationnement qui le borde, par des passages piétons et cyclistes ?

3) Autres nuisances
Dans tous les scénarios, il semblerait que le projet prévoit de couvrir le caniveau qui sépare notre résidence de la route.
Actuellement, nous avons un mur de clôture surmonté d'un grillage derrière lequel se trouve ce caniveau qui nous éloigne de la route.
Votre projet prévoit de faire passer à cet endroit des piétons dans les scénarios n° 1 à 3 et en plus des cyclistes dans le scénario n° 3, ce qui va forcément générer des nuisances sonores supplémentaires et des atteintes à notre sécurité et à notre tranquillité.

Conclusion
Ayant une préférence pour le scénario n° 1 puis ensuite pour le scénario n° 2, nous vous serons reconnaissants de bien vouloir prévoir dans votre projet les éléments permettant d'atténuer les nuisances sonores, à savoir :
1 - la pose d'un goudron phonique sur la route sur le tronçon n° 1 (zone urbaine du projet),
2 - la pose d'un mur antibruit tout le long de notre copropriété.

Nous vous remercions par avance pour la prise en compte de notre contribution.
Ci-dessous les signataires de cette contribution :

Listing des signataires non fourni volontairement

Envoyé : mercredi 24 mai 2023 11:27
À : ROUTES <routes@departement13.fr>
Objet : Concertation publique concernant le choix du Projet d'aménagement entre le carrefour de Fontsainte et le Var, Commune de La Ciotat

Bonjour,

Je choisis le scénario 1 concernant la Zone urbaine et la Zone intermédiaire, et le scénario 1 ou 2 pour la Zone hors agglomération.

Ce projet N° 1 de la Zone 1 est celui qui offre le plus de sécurité à tous les usagers.
L'espace dévolu aux piétons et aux vélos de 4,70m est le plus large de toutes les solutions proposées.
Le trottoir et la piste cyclable sont séparés pour une circulation plus aisée entre des modes de circulation aux rythmes différents.
Il inclut une vraie séparation construite, plus un espace, matérialisant une protection plus forte entre la voix de stationnement ou circulation automobile et les autres moyens de locomotion.
Enfin une bande végétalisée TPC est prévue pour mieux délimiter les voix de circulation automobile de la départementale en double sens, apportant une sécurité routière supplémentaire.

Vous remerciant pour cette concertation publique,
Veuillez croire à l'assurance de mes salutation respectueuses.

[redacted]

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

Envoyé : jeudi 25 mai 2023 15:48
À : ROUTES <routes@departement13.fr>
Objet : contribution Les Dynamos - concertation RD559

Bonjour,
dans le cadre de la concertation publique organisée par le département des Bouches-du-Rhône concernant l'aménagement de la RD559, entre le carrefour de Fontasainte et le Var sur la commune de La Ciotat, veuillez trouver ci-jointe la contribution de l'association Les Dynamos.

En vous remerciant,
Les Dynamos

Les Dynamos
28 Impasse des Coquelicots
13600 La Ciotat
contact@lesdynamos.fr
http://www.lesdynamos.fr

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
déclarée sous le n°A-9-NH6CSHM8XB

Département des Bouches du Rhône
Direction des Routes et des Ports
52, avenue de Saint Just
13256 MARSEILLE CEDEX 20

La Ciotat, le 21 mai 2023,

Objet : Contribution à la concertation publique sur l'aménagement de la RD559 entre Fontsainte et le Var sur la commune de La Ciotat

Madame la Présidente,

Dans le cadre de la concertation publique organisée par le département des Bouches-du-Rhône concernant l'aménagement de la RD559 entre le carrefour de Fontsainte et le Var sur la commune de La Ciotat, l'association Les Dynamos souhaite apporter une contribution sous la forme de 8 propositions détaillées dans les pages qui suivent.

L'association Les Dynamos a pour objet la promotion des déplacements à vélo et autres modes actifs et celle des intérêts des usagers, elle compte environ 170 adhérents sur le territoire de La Ciotat et elle est membre de la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette).

En 2020, notre association avait porté une pétition demandant l'aménagement de cette portion de la RD559 qui avait recueilli plus de 1000 signatures en moins d'un mois. Vous pourrez en retrouver le texte sur ce lien :

http://www.lesdynamos.fr/index.php/2020/10/01/remise-en-mairie-de-la-petition-pour-des-amenagements-cyclables-et-pieton-sur-la-d559-route-de-saint-cyr/

En s'équipant d'infrastructures cyclables de qualité, nous pensons que notre ville et notre région pourraient bénéficier de retombées directes très positives (augmentation de la fréquentation, tourisme, détente des usagers, etc…). Pour cela, le suivi des recommandations du CEREMA est essentiel. Ce document vous présente, après consultation des documents mis à la disposition du public en mairie et sur le site internet du département, nos observations et recommandations inhérentes :

LES DYNAMOS

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
déclarée sous le n°A-9-NH6CSHM8XB

TABLE DES MATIÈRES

1- Initier une réunion de coordination avec le comité d'Itinéraire véloroute V65
2- Éviter l'aménagement de type Voie Verte et privilégier les pistes cyclables mono ou bi-directionnelles
3- Séparer physiquement les flux piétons et cyclistes par un dénivelé
4- Dispositifs anti-"accès motorisés" (dangereux) : à n'installer qu'après une période d'observation
5- Continuité de l'itinéraire et priorités aux piétons et cyclistes
6- Etendre le périmètre du projet à la RD559 à l'intérieur de la ville de la Ciotat
7- Faire vérifier la conformité de la conception des infrastructures cyclables par le CEREMA
8- Etudier l'aménagement d'une voie verte dans les terres côté colline
9- Pratique du vélo sportif : ne pas empêcher la pratique cycliste sportive sur la route
Conclusion : OK pour le Scénario 1 mais en conformité avec les règles techniques CEREMA

LES DYNAMOS

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
déclarée sous le n°A-9-NH6CSHM8XB

1- Initier une réunion de coordination avec le comité d'Itinéraire véloroute V65

Nous souhaiterions qu'un comité d'itinéraire soit organisé avec le département des BdR, le département du Var, les municipalités de la Ciotat et Saint Cyr, un représentant de l'AF3V, les associations d'usagers et les représentants des habitants.

L'itinéraire véloroute V65 est très attendu. Il est inscrit au schéma national et au schéma régional des véloroutes et voies vertes. Cependant, à notre connaissance le comité d'itinéraire n'a pas encore été réuni pour la partie de cet itinéraire situé sur le territoire de La Ciotat. Or le tracé final pourrait emprunter des voies gérées par différentes collectivités, ce qui nécessite une bonne coordination : par exemple, des alternatives à la RD559 ou des variantes devraient être étudiées en raison de leur intérêt touristique, notamment passage par la Corniche du Liouquet et par la Corniche Arène Cros.

Contacts utiles et pertinents pour la coordination:

- Délégué départemental des Bouches-du-Rhône : Alain MICHEL alain.michel@af3v.org 06 71 88 16 14
- Délégué départemental du Var AF3V : Jean-Paul KLEIN var@af3v.org 06 07 24 48 19

- Saint-Cyr-sur-Mer: Yohann PAMELLE, Conseiller municipal, Délégué aux transports et aux déplacements, yohann.pamelle@saintcyrsurmer.fr 06 32 32 85 01

- Département du Var : pôle territorial Provence Méditerranée - Direction des infrastructures et de mobilité : sgbeziat@var.fr, pirenoux@var.fr, atostivint@var.fr

- Aménagement / Infrastructures Communauté Sud Sainte-Baume

LES DYNAMOS

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
déclarée sous le n°A-9-NH6CSHM8XB

2- Éviter l'aménagement de type Voie Verte et privilégier les pistes cyclables mono ou bi-directionnelles

Nous déconseillons, selon les recommandations du CEREMA, l'aménagement d'une voie verte sur la RD559 entre Fontsainte et le Var (scénario n°2 : NON !), inappropriée au contexte en raison de l'absence de séparation physique avec le réseau routier, d'un grand nombre d'accès riverains et des croisements avec le réseau routier et des flux importants de piétons et cyclistes.

Le Cerema (https://www.cerema.fr) déconseille la voie verte lorsqu'il n'y a pas de séparation physique avec le réseau routier, qu'il y a un grand nombre d'accès riverains, des croisements avec le réseau routier et pour des flux importants de piétons et cyclistes. Une voie verte étant définie comme une route réservée aux piétons et cyclistes par le code de la route (art. R110-2), cet aménagement est qualifié de niveau de service dégradé pour les cyclistes comparativement aux pistes cyclables.

De plus, l'option Voie Verte a un inconvénient majeur : la mise en danger des piétons et des cyclistes du fait d'un conflit d'usage sur l'espace disponible et des différentiels de vitesse. Du fait de la présence de stationnement et de l'attrait du bord de mer, la fréquentation sera probablement très importante pendant la saison touristique, entraînant des conflits d'usage sur un espace partagé sur lequel les règles de priorité ne sont pas comprises ou pas appliquées.

Par ailleurs, il existe un itinéraire plus propice à l'aménagement d'une voie verte en milieu rural entre les gares SNCF de La Ciotat et de Saint-Cyr, il mériterait d'être développé en parallèle de l'aménagement cyclable et piéton de la RD559 (Cf Proposition 7).

LES DYNAMOS

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
déclarée sous le n°A-9-NH6CSHM8XB

3- Séparer physiquement les flux piétons et cyclistes par un dénivelé

Une séparation physique entre cyclistes et piétons est indispensable : certains schémas présentés par la concertation contredisent les recommandations du CEREMA : un contraste, un dénivelé et un marquage sans ambiguïté est nécessaire entre piétons et cyclistes.

Dans le cas des pistes cyclables unidirectionnelles ou bi-directionnelles, il est important de séparer physiquement les cheminements piétons des cheminements cyclistes, par un contraste, un dénivelé et un marquage sans ambiguïté. Or les schémas de profil présentés sur les panneaux d'affichage montrent des pistes cyclables bidirectionnelles sur trottoir non séparées du flux piétons. Cette situation est à éviter, elle crée des conflits d'usage par manque de lisibilité des espaces.

Rappelons qu'une piste cyclable est définie comme une « chaussée exclusivement réservée aux cycles » et que la chaussée est la « partie de la route normalement utilisée pour la circulation des véhicules » (art. R110-2 du Code de la route). D'expérience, les trottoirs partagés piétons / vélos sont dangereux et inefficaces, au-delà de l'irrégularité réglementaire.
Nous recommandons de suivre les recommandations du Cerema concernant la séparation des pistes cyclables et des trottoirs. Pour ce profil, l'espace pris par le terre-plein central végétalisé (marqué TPC sur le schéma) pourrait être déplacé entre le cheminement piéton et la piste cyclable.

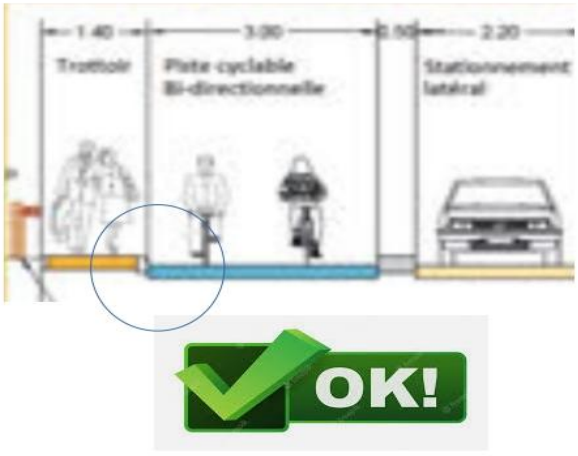

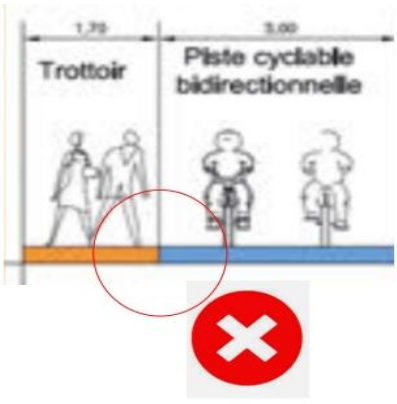

Pistes cyclables à hauteur intermédiaire entre trottoir et chaussée

Elles sont aménagées directement contre la chaussée générale, mais situées à mi-hauteur de la chaussée et du trottoir. Elles sont physiquement séparées de la chaussée comme du trottoir par des bordures et les cyclomoteurs sont exclus.

Ce type de piste présente l'avantage d'être facilement transformable en bande à l'approche des carrefours, d'être aisément maintenue à un niveau surélevé en traversée de voies non prioritaires, de séparer clairement piétons et cyclistes, et de permettre aux automobilistes de bien voir les cyclistes.

Extrait fiche CEREMA N°7 :
Les pistes cyclables

De même, pour les tronçons n°1 et n°3, les profils en travers présentés montrent des pistes cyclables unidirectionnelles et bidirectionnelles sur trottoir et sans séparation, ce qui rendra leur usage très problématique.

Cf Fiche n°7 CEREMA : Les pistes cyclables

LES DYNAMOS

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
déclarée sous le n°A-9-NH6CSHM8XB

4- Dispositifs anti-“accès motorisés” (dangereux) : à n’installer qu’après une période d’observation

Quelle que soit la solution retenue (piste unidirectionnelle, piste bidirectionnelle ou voie verte), le CEREMA recommande (cf fiche CEREMA) de ne pas installer de dispositifs anti-accès motorisés avant une évaluation basée sur l’observation des pratiques.

Le choix des éventuels dispositifs anti-accès motorisé tels que potelets, barrières anti-vélo et autres obstacles contondants constituent soit un danger mortel pour les cyclistes (potelets rigides, poteaux non réfléchissants), soit une entrave empêchant le passage des vélos équipés de remorques, sacoches, vélo cargos tandems, tricycles etc.
Le risque lié au stationnement gênant occasionnel ou au passage éventuel de deux-roues motorisés est très inférieur au risque de blessures dues à ces équipements non conformes aux recommandations du Cerema. Plusieurs accidents mortels ont déjà eu lieu.
L’autorégulation, une signalisation claire et l’action de la police municipale en saison touristique devraient être des contrôles suffisants pour éviter l’envahissement des pistes cyclables par les véhicules motorisés. Si nécessaires, ces dispositifs anti accès motorisés conformes aux recommandations du Cerema pourraient être installés après une période d’observation des usages, tout en permettant à l’infrastructure de remplir son rôle : la circulation des cycles y compris les porte-bébés, sacoches, remorques, cargos etc.

Cf Fiche 36 du CEREMA : Les dispositifs anti-accès motorisé - Comment contrôler l’accès aux aménagements cyclables

Source : Albert Casteux - AF3V

En groupe la contrainte devient importante...

Quelle méthode de mise en œuvre ?

Observation du fonctionnement de l'aménagement après mise en service

La mise en place d'un dispositif anti-accès motorisé n'étant en aucun cas obligatoire il est préconisé de mettre en service la **voie verte ou la piste cyclable sans matériel empêchant physiquement l'accès motorisé**. Les éléments suivants devront être respectés :

1. Mise en place de la signalisation réglemen-

Évaluation de l'acceptabilité sociale des usages non autorisés

Le bilan de l'évaluation du gestionnaire devra être suffisamment précis sur les intrusions des usagers non autorisés.

Si l'observation de l'aménagement pendant quelques mois révèle des intrusions de véhicules motorisés, la réponse systématique ne doit pas forcement être la mise en place d'un dispositif

Extrait fiche CEREMA N°36 : Les dispositifs anti-accès motorisé - Comment contrôler l’accès aux aménagements cyclables ?

LES DYNAMOS

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
déclarée sous le n°A-9-NH6CSHM8XB

5- Continuité de l'itinéraire et priorités aux piétons et cyclistes

La cyclabilité dépendra également de la continuité de l'itinéraire et du traitement des priorités aux intersections qui doivent être d'abord étudiées en faveur des piétons et cyclistes.

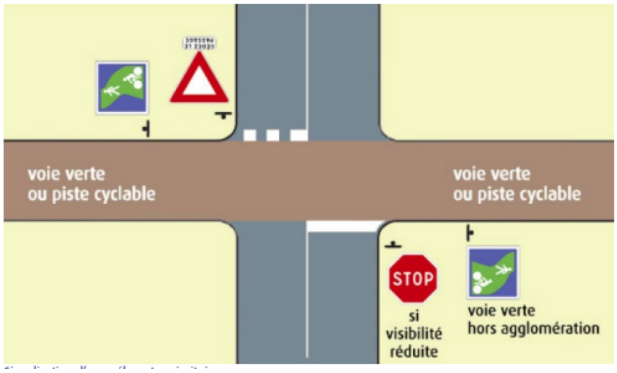

Choisir le régime de priorité

Le choix du régime de priorité est une question essentielle que doivent se poser les aménageurs. En effet, la perte de priorité à la véloroute n'est pas la seule solution envisageable et en tout état de cause elle ne devrait pas être systématique.

Extrait fiche CEREMA N°40 :
Véloroutes et intersections
Quel régime de priorité ?

Quelle que soit la solution technique choisie, le principe général doit être de avant tout de donner la priorité aux piétons (notamment par des passages protégés), et aux cyclistes (par des « cédez le passage » pour les motorisés aux intersections et aux réinsertions sur les voies de circulation.

Il nous semble capital de prévoir des traversées protégées pour piétons et cyclistes au niveau des intersections principales : Chemin des Plaines Baronnes, Chemin de Saint Antoine, Chemin des Lavandes et au niveau des arrêts de bus.

Cf Fiche 40 du CEREMA : Véloroutes et intersections - Quel régime de priorité ?

LES DYNAMOS

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
déclarée sous le n°A-9-NH6CSHM8XB

6- Etendre le périmètre du projet à la RD559 à l'intérieur de la ville de la Ciotat

Le périmètre du projet actuel gagnerait grandement à être étendu à la RD 559 Intra-Muros et à se coordonner avec la mairie de la Ciotat pour faciliter les déplacements entre le collège, le lycée, la voie douce, les commerces et les quartiers de Ste Marguerite, St Jean et Fontsainte ainsi que les accès à la mer.

La partie intra-muros de la RD559 souffre actuellement d'une grande contradiction : De nombreuses contre allées sont disponibles quand on étudie le plan de près mais ne sont pas ou peu utilisées par le vélo et gagneraient à être équipées en pistes cyclables, d'autant que cet axe comporte de nombreux aménagements collectifs importants :

- Croisement avec la voie douce actuelle
- Lycée Méditerranée
- Collège des Matagots
- Liaison avec la RD559 vers Marseille
- Centres médicaux
- Accès à la mer,
- Commerces de quartier,
- Parc municipal du domaine de la tour,
- etc.

LES DYNAMOS

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
déclarée sous le n°A-9-NH6CSHM8XB

7- Faire vérifier la conformité de la conception des infrastructures cyclables par le CEREMA

Ce projet gagnerait à faire appel aux services de conseil du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement) dès la conception pour intégrer les meilleures pratiques, les recommandations techniques du Cerema, et un contrôle de conformité avant la mise en œuvre pour éviter les erreurs irréparables.

https://www.cerema.fr

Trop souvent, les infrastructures cyclables mises en service sur le territoire de La Ciotat sont inutilisables en pratique et peuvent rendre les déplacements à vélo plus difficiles et dangereux qu'en leur absence. Ceci en raison de non conformités aux recommandations techniques du Cerema, notamment en ce qui concerne les angles de giration, la largeur, les rebords, les trajectoires, les pertes de priorité, les croisements de flux etc.
Nous espérons qu'il sera fait appel aux services de conseil du Cerema, ou à défaut de structures privées compétentes en matière de cyclabilité, dès la phase de conception.

De plus, les collectivités peuvent faire appel à l'expertise du Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement (Cerema) de manière simplifiée : Depuis le 6 octobre dernier, **elles peuvent attribuer des marchés publics au Cerema sans application des obligations de publicité et de mise en concurrence fixées par le Code de la commande publique, quel que soit le montant du contrat.**

LES DYNAMOS

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
déclarée sous le n°A-9-NH6CSHM8XB

8- Etudier l'aménagement d'une voie verte dans les terres côté colline

Une voie douce prolongeant la voie douce actuelle côté CIOTAT pourrait relier intégralement la Ciotat à Saint Cyr sur 8km en milieu rural entre les gares SNCF de La Ciotat et de Saint-Cyr. Il mériterait d'être développé en parallèle de l'aménagement cyclable et piéton de la RD559.

Cet **itinéraire d'environ 8km**, déjà existant à 90% nécessiterait un simple aménagement en voie verte de type chemin en matériau stabilisé, ainsi que la création de 3 portions : Gare de la Ciotat -> Baguier (190m), Baguier -> Arène Cros (430m), Plaines Baronnes -> St Cyr (180m)

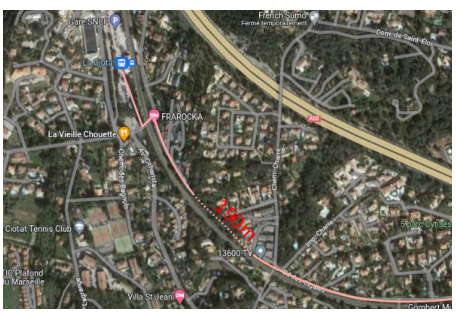

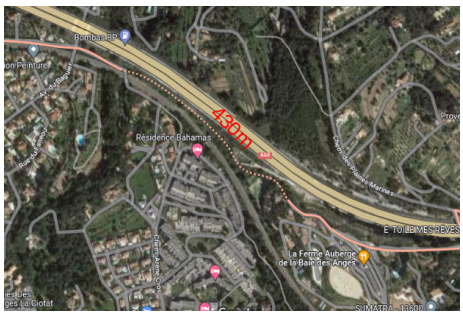

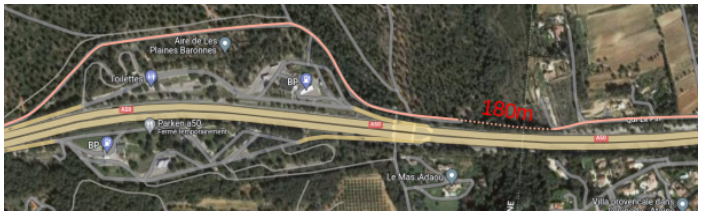

LES DYNAMOS

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
déclarée sous le n°A-9-NH6CSHM8XB

9- Pratique du vélo sportif : ne pas empêcher la pratique cycliste sportive sur la route

Il convient de ne pas rendre les pistes cyclables obligatoires (panneau B22a rond), mais seulement conseillées (panneau C113 carré) afin de ne pas empêcher la pratique cycliste sportive qui s'insère sans difficulté dans une circulation motorisée apaisée du fait de l'absence de différentiel de vitesse.

Il existe seulement trois voies permanentes de sortie de La Ciotat en vélo de route. La RD559 vers le Var est un itinéraire très emprunté par les cyclistes sportifs de tous âges pratiquant en club FFC ou en individuel, qui roulent à des vitesses élevées comparables à celles des véhicules motorisés en agglomération.

LES DYNAMOS

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
déclarée sous le n°A-9-NH6CSHM8XB

Conclusion : OK pour le Scénario 1 mais en conformité avec les règles techniques CEREMA

Pour conclure, à nos yeux la meilleure option est celle du SCENARIO 1, une piste cyclable bidirectionnelle côté mer, conçue et réalisée en conformité avec les règles techniques et recommandations du Cerema en matière de cyclabilité.

L'option de la voie verte est à éviter, car elle mettra en insécurité autant les piétons que les cyclistes du fait des conflits d'usage liés à l'absence de séparation des flux et à l'importance de la fréquentation.

En vous remerciant de bien vouloir prendre en compte les observations ci-dessus, nous restons à votre disposition si vous souhaitez échanger plus en détail sur le sujet et nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, nos salutations respectueuses.

Envoyé : vendredi 26 mai 2023 21:15
À :
Objet : Changement entre carrefour de Fontsainte et Saint Cyr/Var

Bonjour Monsieur,

Ayant été à la mairie de La Ciotat aujourd'hui à 14h pour la réunion prévue entre 14h et 16h, qui a été changée sans préavis, je me permets de vous contacter pour vous poser des questions.

J'habite 4 Impasse de Fontsainte, juste derrière l'arrêt de bus.

- Est-ce que les changements prévus vont affecter ma propriété, la haie ou l'accès à ma propriété ?

- Allez-vous profiter de ces travaux pour nous permettre le raccordement au "tout à l'égout", car de ce côté de la rue, dans l'impasse, nous sommes tous avec une fosse septique ?

- Allez-vous conserver le caniveau qui longe la départementale pour permettre l'évacuation de l'eau de pluie ? (sinon notre jardin, en contrebas, sera inondé.)

En effet, je trouve que le changement ne devrait pas commencer directement à partir du carrefour de Fontsainte mais seulement à partir de la descente de la corniche ou encore plus loin, sinon toute l'Impasse de Fontsainte sera affectée négativement.

En vous remerciant par avance de bien vouloir répondre à mes questions, je vous souhaite une bonne soirée.